

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Avril 2014

**Conseil de rédaction**Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*Michael Ferguson, *Vérificateur général du Canada*Abdelkader Zgolli, *Premier Président de la Cour des comptes de la Tunisie*Gene Dodaro, *Contrôleur général des États-Unis*Adelina González, *Contrôleuse générale par intérim du Venezuela***Présidente**Helen H. Hsing (*É.-U.*)**Rédactrice en chef**Muriel Forster (*É.-U.*)**Rédactrices en chef adjointes**Amy Condra (*É.-U.*)Linda J. Sellevaag (*É.-U.*)Melanie Papasian (*É.-U.*)**Rédacteurs associés**Bureau du vérificateur général (*Canada*)Jagbans Singh (*ASOSAI-Inde*)Patrick Zacchini (*PASAI, Yap, Micronésie*)Secrétariat de la *CAROSAI (Sainte-Lucie)*Secrétariat général de l'*EUROSAL (Espagne)*Khemais Hosni (*Tunisie*)Basilio Jauregui (*Venezuela*)Secrétariat général de l'*INTOSAI (Autriche)*

Bureau de reddition de comptes du

gouvernement (*É.-U.*)**Administration**Sebrina Chase (*É.-U.*)Paul Miller (*É.-U.*)**Membres du Comité directeur de l'INTOSAI**

Président	Liu Jiayi	<i>Chine</i>
Premier Vice-Président	Harib Saeed Al Amimi	<i>Émirats arabes unis</i>
Deuxième Vice-Président	Osama Jafar Faqeeh	<i>Arabie saoudite</i>
Secrétaire général	Josef Moser	<i>Autriche</i>
Membres :	Terrance Bastian	<i>Bahamas</i>
	Carlos Ramón Pólit Faggioni	<i>Équateur</i>
	Hesham Genena	<i>Égypte</i>
	Gilbert Ngoulakia	<i>Gabon</i>
	Teruhiko Kawato	<i>Japon</i>
	Juan Manuel Portal Martínez	<i>Mexique</i>
	Lyn Provost	<i>Nouvelle-Zélande</i>
	Jørgen Kosmo	<i>Norvège</i>
	Rana Muhammad Akhtar Buland	<i>Pakistan</i>
	Krzysztof Kwiatkowski	<i>Pologne</i>
	Tatyana A. Gollkova	<i>Fédération de Russie</i>
	Kimi Makwetu	<i>Afrique du Sud</i>
	Gene L. Dodaro	<i>États-Unis d'Amérique</i>
	Adelina González	<i>Venezuela</i>

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise à l'avancement des procédures et techniques d'audit dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les personnes intéressées à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des informations à ses bureaux, aux soins du :

U.S. Government Accountability Office
441 G Street NW, Room 7814
Washington, D.C. 20548
United States

Téléphone : 202-512-4707
Fax : 202-512-4021
Courriel : intosajournal@gao.gov

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de l'audit dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes d'audit ou de descriptions de programmes de formation en audit. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux autres parties intéressées. Elle se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosajournal.org ou à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en s'adressant à la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, d'Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
En bref	3
Pour donner plus d'impact aux audits de la performance environnementale	19
Associer la société civile aux audits des ISC	28
Le point sur la coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds	36
Dans le cadre de l'INTOSAI.	40
Nouvelles de l'IDI.	56
Événements de l'INTOSAI.	60



Gene L. Dodaro

C'est une période exaltante pour l'INTOSAI. Nous commençons à définir un nouveau plan stratégique pour la période allant de 2017 à 2022. La grande utilité de l'INTOSAI à la fois pour les ISC membres et les citoyens n'est plus à prouver. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'amplifier et de prolonger les succès de notre organisation. À titre de président de la Task force de l'INTOSAI sur la planification stratégique, permettez-moi de vous communiquer la voie que nous suivrons pour établir le troisième plan stratégique de l'INTOSAI.

La Task force est très soucieuse de placer le processus de planification stratégique sous le signe de l'ouverture et de la transparence, en prenant dûment en compte tous les points de vue. Pour ce faire, il faut veiller, c'est essentiel, à ce que tous les membres de l'INTOSAI puissent formuler des avis et des observations et examiner et commenter le plan stratégique tout au long de son élaboration. Le plan stratégique définitif doit incarner la diversité de l'INTOSAI, qui représente l'un de ses grands atouts et une ressource précieuse pour chacune des ISC qui la compose. Cette diversité tient au fait que nos membres se trouvent aux quatre coins du monde, que les ISC membres sont de plusieurs types et que leurs besoins, moyens, missions et cadres juridiques sont multiples. La Task force consultera les ISC membres individuellement, de même que tous les organes de l'INTOSAI pour déterminer comment le prochain plan stratégique pourrait le mieux répondre aux besoins des membres et éclairer les voies de l'avenir.

En octobre dernier, lors de la réunion du Comité directeur en marge du XXI^e INCOSAI et du Congrès lui-même, j'ai eu l'honneur de présenter la stratégie préconisée par la Task force pour définir le nouveau plan stratégique. Je tiens à réitérer que cette stratégie décline et épouse parfaitement le rôle en constante évolution de l'INTOSAI à titre d'acteur clé de la gouvernance et d'organisme de normalisation d'audit externe. Cette ligne d'action s'articule autour de la collecte systématique des

observations de tous les membres de l'INTOSAI et de ses partenaires externes, pour aider la Task force à déterminer si elle doit proposer des changements aux objectifs et buts stratégiques de l'INTOSAI.

Pour ce faire, le 12 février 2014, la Task force a tenu des réunions préliminaires, par téléconférences, pour recueillir les avis des membres sur le processus de planification et les projets de documents de planification stratégique. La plupart des membres de la Task force ont participé à ces réunions.

Il a été convenu que la Task force sur la planification stratégique procéderait dans un premier temps à un sondage auprès de toutes les ISC en vue de recueillir leurs avis sur les forces de l'INTOSAI, et les difficultés internes et externes qu'elle doit surmonter au moment où nous préparons l'avenir. En plus du sondage, la Task force sollicitera aussi systématiquement les commentaires d'autres dirigeants au sein de l'INTOSAI et auprès de ses partenaires externes pour bien comprendre les rapports de l'INTOSAI avec d'autres organisations internationales et cerner les enjeux qui se dessinent.

Pour l'essentiel, ces enquêtes s'achèveront en 2014. La Task force analysera ensuite les résultats obtenus. Elle commencera à rédiger le plan en 2015, ce qui donnera aux membres de l'INTOSAI et au Comité directeur l'occasion de l'examiner et de le commenter. À l'horizon de 2016, la Task force fera circuler la version définitive du plan pour recueillir les commentaires de tous les membres et aboutir à un plan stratégique consensuel qui sera soumis à l'approbation du Congrès en 2016.

Tout au long de ce cheminement, la Task force continuera de collaborer étroitement avec la Commission des affaires financières et administratives et le Secrétariat de l'INTOSAI, notamment la directrice de la planification stratégique. Elle continuera également à faire des bilans périodiques des travaux de planification dans la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, sur le site Web de l'INTOSAI, ou dans le cadre de réunions des Groupes de travail régionaux de l'INTOSAI ou d'autres réunions auxquelles participent les membres de la Task force.

Alors que nous définissons collectivement les grandes orientations de l'INTOSAI, je tiens à souligner que vos vues et vos commentaires sont essentiels pour favoriser une planification dynamique et consensuelle, qui renforcera les fondements d'une organisation mondialement connue et ouverte à tous où l'expérience mutuelle profite à tous. J'invite instamment toutes les ISC à répondre au sondage. Vos observations nous seront précieuses. Sachez que vous pouvez nous faire part de vos points de vue et suggestions à tout moment.

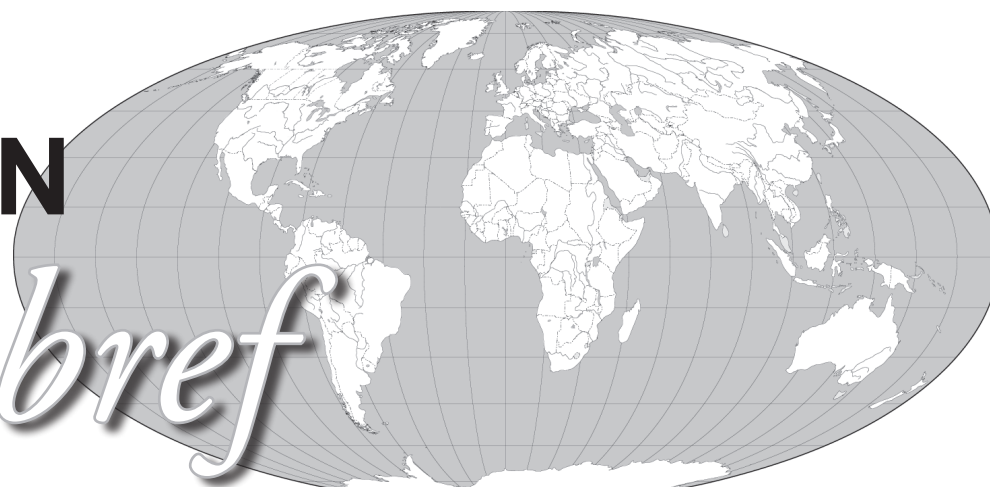
La Task force peut être jointe à INTOSAIstrategicplan@gao.gov.

Faire parvenir vos commentaires aux membres de la Task force sur la planification stratégique (visiter la *Revue* en ligne à <http://www.intosaijournal.org> pour obtenir les liens ou adresses courriel) :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Autriche, Belize, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Corée du Sud, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Gabon, Guam, Inde, Koweït, Nouvelle-Calédonie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago et Tunisie.

EN

bref



Afrique du Sud

Nouvel Auditeur général

Né au Cap, Thembekile Kimi Makwetu a étudié les sciences sociales à l'Université du Cap. Il a obtenu un baccalauréat spécialisé en comptabilité de l'Université de l'Afrique du Sud (Unisa) en 1997 et détient le titre de comptable agréé.



Thembekile Kimi Makwetu

M. Makwetu a commencé sa carrière à la Standard Bank et a ensuite travaillé pour Nampak. Il a terminé son stage au sein du cabinet Deloitte, où il a

gravi les échelons jusqu'à la haute direction avant de se joindre à Liberty et à Metropolitan Life. M. Makwetu est revenu à Deloitte comme directeur du service de juricomptabilité, poste qu'il a occupé jusqu'à son entrée en fonction au Bureau de l'auditeur général de l'Afrique du Sud.

Auditeur général adjoint depuis 2007, M. Makwetu a été nommé Auditeur général le 1^{er} décembre 2013. Il est marié et a trois enfants.

Renseignements :

Courriel : agsa@agsa.co.za
Site Web : <http://www.agsa.co.za>

Azerbaïdjan

Nouveau Président de la Chambre des comptes

La République d'Azerbaïdjan a choisi Vugar Tapdiq oğlu Gulmammadov comme nouveau Président de la Chambre des comptes du pays. M. Gulmammadov, qui est marié et a trois enfants, est né à Bakou. Il a obtenu un diplôme de la Faculté d'économie et de gestion de production de l'Université d'État économique de l'Azerbaïdjan en 1993.



Vugar Tapdiq oğlu Gulmammadov

En 1992, M. Gulmammadov a travaillé comme traducteur dans une usine de machinerie à Surakhany. De 1993 à 1997, il a été comptable en chef adjoint et comptable en chef au département d'État de la santé de Surakhany, dans le district de la ville de Bakou. De 1997 à 2007, M. Gulmammadov a occupé divers postes : inspecteur, administrateur général et chef de service au Bureau des finances du district de Surakhany du ministère des Finances de la République d'Azerbaïdjan; administrateur général et chef de service au Bureau des finances du district de Sabail; administrateur général et chef de secteur au Bureau

des finances du district de Binagadi; et administrateur général et chef de secteur au Bureau des finances du district de Yasamal. À partir de 2007, il a dirigé le Département du contrôle des investissements de la Chambre des comptes de la République d'Azerbaïdjan.

En 2011, le Président de la République d'Azerbaïdjan a décerné à M. Gulmammadov la médaille pour l'excellence dans les services rendus à l'État. Cet honneur a récompensé les réalisations spéciales de M. Gulmammadov à la Chambre à l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance de l'Azerbaïdjan. En novembre 2013, M. Gulmammadov a été nommé Président de la Chambre des comptes par le Parlement (Milli Majlis) de la République d'Azerbaïdjan.

Renseignements :

Courriel : office@ach.gov.az ou chairman@ach.gov.az
Site Web : <http://www.ach.gov.az>

Belgique

La Cour des comptes et les Archives de l'État de la Belgique préservent l'histoire

Au cours des dernières années, la Cour des comptes de la Belgique a collaboré avec les Archives de l'État afin de dresser l'inventaire exhaustif des archives de l'ISC de 1831 à 1939. Les documents ainsi recueillis occupent 325 m d'étagères, ce qui correspond à environ 10 500 documents de référence. Grâce à un calendrier de conservation, la Cour des comptes dispose maintenant d'un outil adapté pour gérer efficacement et de façon rentable ses archives sur support papier et électronique.

La Cour des comptes a confié aux Archives de l'État la tâche d'assurer

la conservation de cette riche source de renseignements afin d'en faciliter l'accès par les chercheurs. L'inventaire a été achevé par M. Geert Leloup, boursier en recherche des Archives de l'État, dans le cadre de sa thèse de doctorat sur l'histoire de la Cour des comptes. L'étroite collaboration entre la Cour des comptes et les Archives de l'État est jusqu'à maintenant un grand succès.

La Cour des comptes a été instaurée par décret le 30 décembre 1830, ce qui fait d'elle l'une des plus vieilles institutions de la Belgique. Son histoire, toutefois, est demeurée relativement méconnue, car ses archives historiques très bien préservées n'étaient pas accessibles aux chercheurs. Cela n'est plus le cas, grâce à la thèse de M. Geert Leloup intitulée « Non pas un pouvoir illusoire. Ontstaan, rol en (on)macht van het Rekenhof (1814-1939) ». M. Geert Leloup y décrit le contexte dans lequel la Cour des comptes a été créée, le rôle qu'elle a joué dès sa création jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale et la mesure de son influence sur les politiques. La constatation la plus importante de cette thèse est que la Cour est un baromètre de l'équilibre réel du pouvoir au sein de l'État et de la société belges. Le chercheur a soumis et a défendu avec succès sa thèse à l'Université de Gand en août 2013.

Renseignements :

Courriel : international@ccrek.be
Site Web : <http://www.ccrek.be>

Corée du Sud

Nomination d'un nouveau Président et de nouveaux commissaires

En décembre 2013, le Président de la République de Corée a nommé Hwang

Chan-hyun comme nouveau président de la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée (BAI). À ce titre, M. Hwang assumera les fonctions de secrétaire général de l'ASOSAI et de président de la Plateforme de l'INTOSAI pour une coopération avec les Nations Unies. M. Hwang a siégé comme juge dans de nombreuses cours à différents niveaux et, avant 1982, il était juge en chef de la Cour du district central de Séoul.

En janvier 2014, le Président de la République de Corée a également nommé Yoo Jin-hee et Choi Jae-hae comme commissaires, sur la recommandation du Président de la BAI.

Renseignements :

Courriel : koreasai@korea.kr
Site Web : <http://www.bai.go.kr>

Égypte

Ateliers et laboratoires donnés par l'Organisation centrale de contrôle et la Banque mondiale

L'Organisation centrale de contrôle des finances publiques (OCC) de l'Égypte et la Banque mondiale ont organisé plusieurs ateliers intensifs et laboratoires de solutions dans le cadre des activités de coopération entre les deux organismes. Parmi les thèmes qui ont été abordés :

1) **Pratiques exemplaires : cadres légaux des ISC** (du 28 au 30 avril 2013). Plusieurs experts de diverses ISC et organisations internationales ont animé cet atelier auquel trente participants de l'OCC ont assisté. Ils ont ainsi pu échanger leurs expériences sur des sujets comme le cadre légal et réglementaire des ISC, l'obligation des ISC de rendre compte au pouvoir législatif et aux

citoyens, et l'indépendance financière et l'administration des ISC.

2) **Interaction des ISC avec les acteurs du domaine** (les 24 et 25 novembre 2013). Pendant cet atelier, des experts du Maroc et de l'Afrique du Sud ont décrit comment les ISC peuvent apporter beaucoup à la société en favorisant l'intégrité et la transparence au sein de la sphère publique, et la reddition de comptes. Ils ont également discuté de moyens qui permettraient aux ISC de surmonter les défis liés à la communication avec les acteurs du domaine.

À l'une des séances, une délégation de l'ISC du Yémen a participé aux discussions.

Les experts ont présenté en détail les sujets suivants de portée internationale :

- *ISSAI 12 : La valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des citoyens*
- *ISSAI 20 : Principes de transparence et de responsabilité*
- Directive de l'INTOSAI : *Communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des ISC*
- INTOSAI Guideline on How To Increase the Use and Impact of Audit Reports [Directive de l'INTOSAI sur la façon

d'accroître l'utilisation et l'impact des rapports d'audit]

3) **Laboratoire de solutions sur l'audit en collaboration** (les 11 et 12 décembre 2013). L'objectif principal de ce laboratoire était de renforcer les capacités de l'OCC de diriger et de gérer les audits en collaboration. Une des séances a eu lieu par vidéoconférence avec un expert de l'ISC du Brésil. Le laboratoire a permis d'échanger diverses expériences, de définir les principales étapes d'un audit en collaboration, les questions connexes et les défis possibles, et d'explorer une méthode pour élaborer des plans d'audit préliminaires.

Renseignements :

Courriel : ircdept@yahoo.com
Site Web : <http://www.cao.gov.eg>

Hongrie

Une meilleure stratégie d'utilisation afin de maximiser les retombées des audits

Le Bureau national d'audit de la Hongrie a adopté un document méthodologique sur les principes d'utilisation des travaux du Bureau, qui a été intégré dans l'ensemble de ses règles professionnelles régissant l'audit. Ce document a été préparé conformément à l'ISSAI 12 : *La valeur et les avantages des institutions*

supérieures de contrôle des finances publiques — faire une différence dans la vie des citoyens, qui a été approuvée par l'INTOSAI à son Congrès à Pékin l'automne dernier.

Le Bureau a quatre autres documents qui officialisent ses principes fondamentaux : *Safeguards to ensure the SAO's independence* [Mesures de protection pour assurer l'indépendance des ISC] (selon l'ISSAI 10); *Principles of transparency and accountability* [Principes de transparence et de responsabilité] (selon l'ISSAI 20); *Principles of the SAO on proper conduct* [Principes de conduite professionnelle du Bureau] (selon l'ISSAI 30); et *Principles of quality-controlled operation* [Principes de contrôle qualité des activités] (selon l'ISSAI 40).

Le Bureau fonctionne selon une stratégie d'utilisation depuis des années. Elle est intégrée à sa stratégie organisationnelle, dont un des objectifs pour le Bureau est de favoriser une utilisation optimale de ses travaux d'audit par les entités auditées et de produire des audits ayant un maximum d'influence.

Tous les principes de l'ISSAI 12 sont intégrés dans le nouveau document du Bureau. Conformément à la structure de l'ISSAI 12, les principes du Bureau sur l'utilisation des travaux sont regroupés en trois volets : 1) renforcer la reddition de comptes, l'intégrité et la

Quels sujets souhaiteriez-vous voir dans la *Revue*?

Envoyez-nous un courriel à intosaijournal@gao.gov

<http://www.intosaijournal.org>

transparence au sein du secteur public; 2) communiquer la valeur ajoutée des travaux du Bureau; 3) exploiter le Bureau comme une organisation modèle.

D'après le document, l'audit du secteur public, en particulier les audits réalisés par le Bureau, peut être porteur de changements qui améliorent le quotidien des citoyens. Cet objectif est énoncé dans l'introduction du document : le Bureau national d'audit de la Hongrie, qui est financé par l'État, s'est fixé comme objectif, à terme, de favoriser l'utilisation de ses travaux par la société et ainsi de valoriser leurs retombées.

Le nouveau document décrit le rôle du Bureau comme une activité indépendante et efficace qui est un rouage important du système de gouvernement démocratique du pays. Ce rôle est appuyé par deux grands faits : le statut et le rôle du Bureau national d'audit sont établis dans la Constitution du pays; et la loi régissant le Bureau a été une des premières lois cardinales adoptées par le Parlement après l'établissement des fondations constitutionnelles du pays.

Selon le nouveau document, le Bureau estime qu'une de ses tâches importantes consiste à informer les citoyens et autres acteurs du domaine (les entités auditées, l'Assemblée nationale, les médias, le grand public, les milieux professionnel et universitaire), à l'aide d'une stratégie ciblée, permanente et efficace visant à favoriser une bonne utilisation de ses travaux. Afin d'être une source d'information indépendante et crédible qui favorise la bonne gouvernance et le renforcement de l'intégrité, le Bureau entretient un dialogue continu avec les acteurs du domaine. Comme l'indique le document, le Bureau s'emploie à être une référence et un point de comparaison, dont l'exemplarité fait

des émules au sein de la profession et du secteur public dans son ensemble.

Renseignements :

Courriel : international@asz.hu
Site Web : <http://www.asz.hu>

Italie

Nouveau Président de la Cour des comptes



Raffaele Squitieri

Par décret du Président de la République du 4 novembre 2013, M. Raffaele Squitieri a été nommé Président de la Cour des comptes de l'Italie. Il succède à M. Luigi Giampaolino, dont le mandat a pris fin le 18 août 2013.

De 2007 à 2010, M. Squitieri a occupé le poste de Secrétaire général et, à partir de 2012, il a été Vice-Président de la Cour des comptes. Au cours de sa carrière, il a assumé plusieurs fonctions dans différents services de la Cour (chambres juridictionnelles, audit et administration active) et a été un des premiers magistrats à exercer concrètement la fonction d'auditeur de performance.

De 1984 à 1996, il a collaboré avec le bureau de la présidence du Conseil des ministres pour lequel il a

rempli, entre autres, les fonctions de secrétaire de la Conférence des États-régions, de chef du Service d'études du ministère des Affaires régionales et de chef du Bureau législatif du ministère des Politiques de l'Union européenne.

De 2002 à 2005, il a été directeur du cabinet du ministère du Patrimoine artistique, des Activités culturelles et du Tourisme et il a contribué à la rédaction et à l'élaboration d'importantes réformes législatives, comme le nouveau code du patrimoine artistique et paysager et la nouvelle loi sur le cinéma. Il a aussi été membre du Conseil d'experts du ministère de l'Économie et des Finances.

En même temps que ses fonctions au sein de la Cour des comptes, le Président a toujours mené des activités d'enseignement et de recherche.

Renseignements :

Courriel : ufficio.relazioni.internazionali@corteconti.it
Site Web : http://www.corteconti.it/english_corner/chi_siamo/president/

Japon

Le Conseil de contrôle du Japon publie son rapport annuel

Le 7 novembre 2013, Teruhiko Kawato, Président du Conseil de contrôle, a présenté au Premier Ministre Shinzo Abe le rapport annuel du Conseil pour l'exercice de 2012-2013. Le rapport contient les résultats des audits menés par le Conseil de contrôle en 2012-2013 concernant les comptes de clôture des dépenses et des revenus annuels de l'État et des institutions publiques. Le Cabinet a présenté à la Diète le rapport d'audit ainsi que les comptes

de clôture des dépenses et des revenus de l'État.

Le Conseil souhaite examiner les questions suscitant un vif intérêt auprès du public en temps opportun et de façon appropriée, en effectuant des audits avec rapidité et flexibilité. Dans son dernier rapport annuel, le Conseil s'est penché sur des questions comme : a) les efforts de rétablissement après le grand séisme de l'est du Japon; b) la protection des moyens de subsistance de la population; c) la sécurité sociale; d) l'exécution appropriée du budget et la saine gestion des comptes publics; e) les actifs, les fonds et autres actions; f) la mise en œuvre appropriée et impartiale de systèmes et de projets; g) l'affectation efficiente des dépenses administratives et l'efficacité des projets.

Renseignements :

Courriel : liaison@jbaudit.go.jp
Site Web : <http://www.jbaudit.go.jp/english/>

Kazakhstan

Nouveau Président et nouvelle loi pour l'ISC

Nomination d'un nouveau Président

Le 15 janvier 2014, le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, a nommé par décret Kozy-Korpesh Janburchin au poste de Président du Comité des comptes pour le contrôle de l'exécution budgétaire de la République.

Né le 2 juillet 1960, M. Janburchin possède un doctorat en sciences économiques et plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'économie et des finances. Il a

notamment occupé des postes de direction au sein de divers organismes publics. Avant sa nomination au Comité des comptes, il a été Sous-Secrétaire du Conseil de sécurité et Chef du Secrétariat du Conseil de sécurité de la République du Kazakhstan pendant sept ans.

Nouvelle loi

Dans le cadre de la création d'un nouveau système complexe d'audit des comptes publics fondé sur les pratiques exemplaires internationales, le Concept de mise en œuvre de l'audit du secteur public de la République du Kazakhstan a été approuvé par décret du Président du Kazakhstan en septembre 2013. Un nouveau projet de loi sur l'audit des comptes publics et le contrôle financier a été soumis au Parlement du Kazakhstan en décembre 2013.

La promulgation de cette loi déclencherà un processus de mise en conformité des activités de tous les organismes de contrôle financier de l'État avec les normes d'audit internationales généralement reconnues.

Renseignements :

Courriel : s.mustafina@esep.gov.kz; n.kumarova@esep.gov.kz
Site Web : <http://www.esep.kz>

Koweït

Le Bureau d'audit d'État présente ses rapports de 2013-2014 et accueille le WGITA

Le Président du Bureau d'audit d'État du Koweït, M. Abdulaziz Yousef Al-Adsani, a présenté les rapports d'audit et d'inspection de ministères et d'organismes publics pour

l'exercice 2012-2013 à S. M. l'Émir de l'État du Koweït et à S. M. le Premier Ministre. Le Bureau présente plusieurs rapports sur les ministères et les organismes publics, ainsi que sur les organismes recevant une enveloppe budgétaire et ceux financés de manière indépendante dans le secteur pétrolier et le secteur des investissements.

Cette année, le Bureau a participé au cours de formation sur le Cadre de mesure de la performance des ISC qui a eu lieu du 27 au 31 janvier 2014, au Bhoutan. Le Bureau d'audit d'État a également été l'hôte de la 23^e réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information de l'INTOSAI (WGITA), du 10 au 12 février 2014, au Koweït.

Renseignements :

Courriel : president@sabq8.org; training@sabq8.org
Site Web : <http://www.sabq8.org>

Lesotho

L'ISC du Lesotho célèbre 50 ans de services d'audit

Le 7 septembre 2013, le Bureau de l'auditeur général a célébré le 50^e anniversaire de sa création. Dans son discours, l'Auditrice générale, M^{me} Lucy Liphafa, a décrit l'évolution de l'ISC du Lesotho depuis sa fondation en avril 1963. Elle s'est félicitée du soutien du gouvernement du Lesotho et a remercié ses partenaires de développement, c'est-à-dire le Bureau national d'audit de la Suède et le Bureau d'audit national du Royaume-Uni, les gouvernements de la République populaire de Chine, de l'Inde et de l'Irlande, l'AFROSAI, l'AFROSAI anglophone et l'IDI, de leur appui indéfectible.

À la même occasion, l'ancien Auditeur général de l'Afrique du Sud,



L'Auditrice générale du Lesotho, M^{me} Lucy Liphafa, rencontre les chefs des services de comptabilité du Bureau.

M. Terrence Nombembe, qui présidait alors l'INTOSAI, a offert à l'ISC du Lesotho l'aide continue de l'INTOSAI dans ses efforts, notamment, en vue d'obtenir l'indépendance du Bureau. Cet objectif a bénéficié de l'appui du Vice-Premier Ministre, l'honorable Mothetjoa Metsing, dans son discours d'inauguration. Le Ministre des Finances, l'honorable Leketekete Ketso, a également promis son appui à l'ISC du Lesotho afin que le nouveau projet de loi sur l'audit soit promulgué le plus tôt possible.

L'anniversaire a aussi été marqué par des célébrations tout au long de l'année au cours desquelles le Bureau a participé à diverses activités de sensibilisation au rôle du Bureau de l'auditeur général. Les membres du personnel ont pris part à des activités visant à contrer la détérioration de l'environnement, notamment en plantant des arbres. Ils ont également offert des cadeaux aux populations défavorisées dans le cadre d'une activité de responsabilisation sociale. De plus, le Bureau a tenu des ateliers destinés aux membres du Comité des comptes

publics et aux secrétaires principaux de tous les ministères.

Renseignements :

Courriel : lliphafa@yahoo.co.uk

Lettonie

Programme de formation sur l'administration publique et l'audit

En 2013, le Bureau d'audit d'État de la Lettonie a célébré son

19^e anniversaire. Au fil des ans, le Bureau est devenu une institution professionnelle, qui défend les intérêts des citoyens, effectue ses travaux de façon transparente et responsable, et favorise le perfectionnement continu. Les priorités du Bureau sont directement liées à la croissance globale de l'État et de ses municipalités et à un ensemble de valeurs, de comportements et de convictions épousés par les citoyens de la Lettonie et par la société en général.

À la suite de récentes discussions sur le rôle et le mandat de l'ISC de la Lettonie, le Bureau a organisé en novembre 2013 une conférence ouverte au cours de laquelle les principaux acteurs du domaine — à savoir le Premier Ministre, le Ministre des Finances, le Président du Comité des dépenses publiques et d'audit du Parlement, le Président de la Cour constitutionnelle, la Directrice de la Chancellerie d'État, le Procureur général, le Directeur du Bureau pour la prévention et la lutte contre la corruption, d'autres représentants officiels de l'État et d'ONG et d'autres experts — ont échangé leur vision sur le développement du pays et le rôle du Bureau dans le renforcement d'un État responsable et durable.



Le Conseil du Bureau d'audit d'État de la République de Lettonie est réuni à une conférence tenue le 4 novembre 2013.

Le 27 décembre 2013, le Conseil du Bureau a approuvé la nouvelle stratégie de 2014-2017. Il s'agit d'un document de politique à moyen terme qui énonce les orientations fonctionnelles du Bureau, des objectifs réalistes et les résultats attendus au cours des quatre prochaines années. La stratégie assurera l'expansion du Bureau, en tenant compte des tendances économiques nationales, de l'intérêt public, de l'expertise internationale et des résultats de l'évaluation stratégique des secteurs d'audit.

Selon la nouvelle stratégie, au cours des quatre prochaines années, le Bureau renforcera sa capacité d'effectuer des audits de performance et des audits de régularité comportant des éléments d'un audit de performance. Dans ses rapports d'audit financier, le Bureau formulera deux opinions : une opinion sur l'exactitude des informations financières et une opinion sur la légalité des activités de l'entité auditée. Une nouvelle approche a été mise en œuvre au début de 2014 : la réalisation d'audits pour donner suite à des questions urgentes. Des ressources considérables seront consacrées au renforcement de la capacité d'audit des municipalités, dans le but d'effectuer un audit dans chaque municipalité au moins tous les trois ans, ce qui permettra de communiquer régulièrement et en temps opportun des informations au public.

Renseignements :

Courriel : lrvk@lrvk.gov.lv

Site Web : <http://www.lrvk.gov.lv>

Libye

Le Congrès général national choisit un nouveau Chef du Bureau d'audit

Le Congrès général national de la Libye a nommé M. Khaled Ahmed Shokshok comme nouveau Chef du Bureau d'audit de la Libye.

M. Shokshok est né à Zliten (Libye), en 1971. Il a obtenu un doctorat en comptabilité de l'Université du Caire (Égypte), en 2009, et était membre du Comité des finances du Conseil national de transition de la Libye en 2011-2012. Il a ensuite dirigé le Comité des finances, à Zliten, en 2012. De plus, M. Shokshok a enseigné à l'Université d'El-Mergueb et a présenté de nombreux exposés magistraux sur un éventail de sujets.



Khaled Ahmed Shokshok

Renseignements :

Courriel : libyansai@gmail.com

Lituanie

La Lituanie lance un système de planification de la performance

Pour accroître l'efficacité de ses activités organisationnelles, le Bureau national d'audit de la Lituanie a lancé, en 2013, un système d'information pour la planification et le suivi de la performance fondé sur des principes de gestion de projets. Ce système garantit une utilisation économique et appropriée des ressources disponibles, la planification et le suivi efficaces et raisonnables de la performance, ainsi que la mise en œuvre des objectifs fixés.

Il s'articule autour de ce qui suit :

- *Planification* – comprend toutes les fonctions et tous les processus institutionnels, ainsi que les ressources humaines
- *Performance* – englobe la documentation d'audit, la mise en œuvre d'autres tâches et la comptabilisation du temps de travail
- *Suivi* – permet le suivi de l'exécution des attributions et des tâches en temps réel

Le nouveau système facilitera une planification plus raisonnée des tâches organisationnelles et une meilleure affectation des ressources humaines. Grâce au suivi de la performance en temps réel, il sera possible d'évaluer les risques liés à la mise en œuvre des tâches et l'atteinte des résultats. Il favorisera aussi la prise de décisions appropriées et en temps opportun en matière de gestion.

Le système de planification et de suivi de la performance sera rattaché aux sous-systèmes d'information existants (gestion de documents et enregistrement des résultats d'audit), ce qui permettra d'améliorer la qualité et la convivialité de la documentation d'audit. L'interface entre les systèmes empêchera la répétition de l'information dans plusieurs bases de données et simplifiera les recherches.

Le système de planification et de suivi de la performance permettra aux utilisateurs de gagner du temps et aidera le Bureau à axer ses efforts sur la mise en œuvre des attributions et des tâches urgentes. Étant donné que le système intègre tous les niveaux de l'organisation, de la stratégie organisationnelle jusqu'aux plans et indicateurs individuels, il permettra aussi de dresser un portrait complet de la mise en œuvre des plans et objectifs du Bureau, ce qui contribuera à l'amélioration de la performance de l'ensemble de l'organisation.

Examen par les pairs

En janvier 2014, des experts de la Cour des comptes européenne et des ISC de la Finlande et de la Norvège ont entrepris un examen par les pairs du Bureau national d'audit de la Lituanie. Cet examen prévoit trois objectifs : évaluer la conformité des travaux du Bureau aux ISSAI et aux pratiques exemplaires internationales; évaluer les relations du Bureau avec le Parlement de la République de Lituanie et les entités auditées; et formuler des recommandations indépendantes d'experts internationaux sur l'amélioration de la performance du Bureau.

Le groupe d'experts internationaux dirigé par la Cour des comptes européenne analysera et évaluera la performance du Bureau national

d'audit de la Lituanie en 2014. L'équipe d'examen par les pairs examinera l'élaboration du programme d'audit annuel du Bureau, passera en revue une sélection d'audits réalisés par le Bureau, examinera les méthodes et les pratiques d'audit en vigueur, le processus de contrôle qualité de l'audit, la collaboration avec le Parlement, et mènera des entretiens avec les auditeurs du Bureau et des représentants du Parlement. L'examen sera effectué conformément à la liste de contrôle de l'examen par les pairs préparée par l'INTOSAI et au protocole d'entente signé. À la fin de 2014, les experts publieront un rapport sur l'évaluation de la performance du Bureau ainsi que des recommandations en vue d'améliorer la performance du Bureau et d'accroître l'efficacité de l'audit des comptes publics.

Renseignements :

Courriel : nao@vkontrolė.lt
Site Web : <http://www.vkontrolė.lt>

Maldives

Publication des premiers rapports d'audit d'états financiers

Le 30 décembre 2013, l'Auditeur général des Maldives a publié les premiers rapports d'audit d'états financiers sur la dette publique et les garanties d'État pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le gouvernement des Maldives est aux prises avec une lourde dette publique qui résulte des déséquilibres des revenus de l'État dans un contexte de déficit budgétaire soutenu. Celui-ci représentait environ 74 % du PIB à la fin de 2011. Deux audits distincts, un sur la dette publique et l'autre sur les garanties d'État, ont été réalisés pour déterminer la fiabilité des soldes de la

dette publique et des garanties établis par le ministère des Finances et du Trésor (MFT). Ces audits ont aussi constitué la première étape de l'audit des états financiers consolidés de l'État pour l'exercice clos en 2012, qui est sur le point d'être achevé.

Compte tenu, en premier lieu, de l'omission d'emprunts significatifs contractés par le gouvernement des Maldives auprès de sociétés d'État et de conseils locaux, l'Auditeur général des Maldives a émis une opinion avec réserve sur l'État de la dette publique. Par ailleurs, des sommes dues à long terme à des sociétés d'État et des fonds appartenant aux conseils locaux qui avaient été retenus par le MFT n'ont pas non plus été communiqués dans l'État de la dette publique. Or, ces fonds ont servi en partie à résorber le déficit public et constituaient, de par leur réalité économique, des emprunts contractés par le MFT auprès de sociétés d'État et de conseils locaux.

En plus de l'opinion sur les états financiers, une opinion distincte sur la conformité du niveau de la dette publique aux lois et aux règlements applicables a été exprimée. Cette opinion a été émise avec réserve, car des prêts significatifs ont été consentis à l'encontre des dispositions des lois régissant les finances publiques.

L'Auditeur général a également formulé une mise en garde à l'égard de l'État des garanties d'État, car de graves incohérences ont été relevées entre les soldes de clôture établis par le MFT et les soldes selon les confirmations directes obtenues auprès des établissements de crédit. La mise en garde était également motivée par de graves problèmes concernant la tenue des comptes liés aux garanties d'État. L'Auditeur général a indiqué que la documentation liée aux garanties significatives n'était pas effectuée systématiquement, ce qui a des

conséquences sur la tenue ordonnée des comptes sur les garanties d'État par le MFT. Par la suite, personne n'a pu fournir des comptes et un État des garanties d'État exacts et raisonnables.

Les rapports d'audit en anglais peuvent être téléchargés sur le site Web de l'ISC des Maldives : <http://www.audit.gov.mv>.

Renseignements :

Courriel : info@audit.gov.mv; niyaz@audit.gov.mv
Site Web : <http://www.audit.gov.mv>

Moldavie

Visite des partenaires du projet de jumelage

En janvier 2014, la Cour des comptes a accueilli une délégation du Consortium de partenaires du projet de jumelage intitulé « Consolidation et renforcement de l'audit public externe dans la République de Moldavie », qui est destiné à l'ISC de la République de Moldavie.

Le Consortium est composé : du chef de projet, de l'Institut finlandais de

gestion publique (HAUS) — un institut national de formation de la fonction publique qui relève du ministère finlandais des Finances — et de la Cour des comptes de l'Espagne, qui est le chef adjoint du projet. Le Consortium fournira, sous le signe de la collaboration, l'expertise et les services de gestion nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre des activités prévues et produire les résultats obligatoires décrits dans la fiche du projet.

Le projet vise principalement à renforcer la responsabilisation et la gestion des fonds publics en Moldavie, grâce à la consolidation et au perfectionnement de l'audit public externe conformément aux normes d'audit internationales et aux pratiques exemplaires européennes.

Visite d'étude de la Cour des comptes de la République kirghize

À la fin de janvier 2014, la Cour des comptes a accueilli en visite d'étude des représentants la Cour des comptes de la République kirghize. La visite visait à favoriser la mutualisation

des expériences et portait sur les sujets suivants : Rôle et attributions de l'ISC; Méthodes de planification des audits annuels; Audit financier — Conformité aux ISSAI; Renforcement de l'audit de performance et de l'audit informatique; Audit environnemental; Contrôle qualité; Audit des pouvoirs publics locaux; Objectifs généraux de l'audit pour la création d'un système de gestion des finances publiques locales et des actifs de l'État; et Collaboration avec les autorités chargées de l'application de la loi.

Collaboration avec des organisations internationales

En janvier 2014, une délégation de la Cour des comptes a participé à un atelier sur le renforcement de la déontologie au sein des ISC organisé par le Groupe de travail sur l'audit et la déontologie des institutions d'audit européennes de l'EUROSAI. L'activité a eu lieu à Lisbonne (Portugal) dans l'enceinte de la Cour des comptes du Portugal, qui assure la présidence du Groupe de travail. L'atelier était composé de séances plénières de discussions distinctes sur différents sujets d'intérêt commun, ainsi que d'exposés des participants sur le renforcement de la déontologie au sein des ISC.

Dans le même temps, les auditeurs de la Cour des comptes ont aussi participé à l'atelier sur le renforcement des capacités institutionnelles des ISC organisé par le Centre d'excellence en finances à Ljubljana (Slovénie). L'atelier a porté sur divers sujets, notamment le rôle des ISC dans le renforcement de la reddition de comptes dans le système de finances publiques, la conception du rôle et des responsabilités des ISC en matière de collaboration avec d'autres acteurs du domaine (comme le Parlement, la société civile et les médias), et



Le Consortium des partenaires du projet de jumelage et le Groupe de travail sur le jumelage de la Cour des comptes ont tenu un atelier en janvier 2014.



La délégation kirghize (à gauche) et la direction de la Cour des comptes (à droite) se sont réunies en janvier 2014 pour discuter de questions liées à la mutualisation des expériences.

les nouvelles normes d'audit de l'INTOSAI comme l'ISSAI 12. L'atelier était divisé en quatre séances axées sur des discussions interactives entre les participants. Pour chaque sujet examiné, des exemples ont été donnés et des exercices pratiques fondés sur des études de cas ont été réalisés et suivis de débats, d'exposés et d'activités de mutualisation des expériences.

Renseignements :

Courriel : ccrm@ccrm.md
Site Web : <http://www.ccrm.md>

Myanmar

Le Myanmar offre des cours sur les normes de rapport et les normes comptables

Avec l'appui de l'Institut des comptables agréés d'Angleterre et du pays de Galles, un programme de formation intensif sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les Normes comptables internationales du secteur public

(IPSAS) a été donné sur cinq jours au Bureau de l'auditeur général de l'Union, à Naypyitaw (Myanmar), du 20 au 24 janvier 2014.

Les 105 délégués du Bureau de l'auditeur général de l'Union et des bureaux de l'auditeur général des régions et des États ont participé au cours. M. Mike Turner, directeur de cours de l'Institut des comptables agréés d'Angleterre et du pays de Galles, a animé le programme de cinq jours.

Le cours a permis aux participants d'acquérir une expérience pratique sur l'application des méthodes issues des IFRS et des IPSAS. Les délégués se sont familiarisés avec des questions directement liées aux IAS/IFRS et aux IPSAS portant sur le milieu des affaires du Myanmar.

Atelier de la GIZ sur les normes de comptabilité et d'audit

L'atelier de la GIZ sur les normes internationales de comptabilité

et d'audit a eu lieu au Bureau de l'Auditeur général de l'Union, à Naypyitaw, les 3 et 4 février 2014.

Quarante-deux participants du Bureau de l'Auditeur général de l'Union ont assisté à cet atelier qui était animé par M. Shamim Diouman.

L'atelier a présenté un aperçu de la norme ISA 260 : *Communication avec les responsables de la gouvernance* ainsi que des études de cas, et a permis des échanges.

Renseignements :

Courriel : oagmac@gmail.com
Site Web : <http://www.oagmac.gov.mm>

Norvège

Nouvel Auditeur général

M. Jørgen Kosmo a démissionné le 31 décembre 2013, après huit années en tant qu'Auditeur général de la Norvège. Le Parlement norvégien a nommé M. Per-Kristian Foss pour lui succéder pour un mandat de quatre ans. L'Auditeur général de la Norvège est aussi le nouveau président du Conseil de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI).



Per-Kristian Foss

Diplômé en sciences politiques, M. Foss a été membre du Parlement norvégien pendant 28 ans (de 1981 à 2001 et de 2005 à 2013). Il a notamment siégé au Comité parlementaire des examens et des affaires constitutionnelles pendant huit ans. Ce comité examine tous les rapports du Bureau de l'auditeur général de la Norvège et soumet des recommandations à cet égard au Parlement. Au cours de son dernier mandat au Parlement, M. Foss occupait le poste de Deuxième Vice-Président du Parlement.

M. Foss a également été ministre des Finances pendant quatre ans, de 2001 à 2005.

Renseignements :

Courriel : postmottak@riksrevisjonen.no

Site Web : <http://www.riksrevisjonen.no>

Pérou

L'ISC du Pérou célèbre ses 84 ans

Le 28 février 2014, l'ISC du Pérou (*Contraloría General de la República del Perú*) a célébré son 84^e anniversaire. Fondée par une loi du Congrès en 1930, l'ISC du Pérou a été déclarée, en 1964, un organisme constitutionnel autonome doté d'une indépendance administrative et fonctionnelle. L'ISC du Pérou est chargée de superviser la légalité de la mise en œuvre du budget de l'État, les opérations de la dette publique et les activités des institutions assujetties au contrôle. L'ISC a conservé ce statut malgré les modifications apportées par des règlements ultérieurs.

L'ISC du Pérou est actuellement régie par la loi n° 27785, Loi organique du *Contraloría General de la República* et

le Système national de contrôle publiée le 23 juillet 2002. La Loi définit les attributions, les principes et les critères applicables aux contrôles ex ante, aux contrôles ex post, aux contrôles simultanés et aux contrôles préventifs réalisés par l'ISC.

Pour marquer cet anniversaire, l'ISC du Pérou entreprend un processus ambitieux de transformation institutionnelle qui vise à faciliter la mise en œuvre d'un plan de travail fondé sur le concept « client-produit-production ». Ce processus vise à établir un contrôle du gouvernement efficient et efficace qui peut répondre adéquatement aux demandes de contrôle des citoyens et des institutions publiques.

Renseignements :

Courriel : cooperacion@contraloria.gob.pe

Site Web : <http://www.contraloria.gob.pe>

Roumanie

Le 150^e anniversaire de la Cour des comptes de la Roumanie

Le 24 janvier 1864, le Parlement de la Roumanie (Assemblée électorale) a approuvé, à Bucarest, la mise sur pied de la Cour des comptes de la Roumanie, selon le modèle français et belge. Cette institution a participé au processus de réforme et de modernisation de l'État roumain, alors dirigé par le souverain Alexandre-Jean Cuza.

La création de la Cour des comptes de la Roumanie a eu une incidence positive sur l'évolution économique et sociale du pays, et a contribué à la modernisation de l'État et au maintien de la Roumanie dans le cadre européen et universel.

Réorganisée plusieurs fois et même abolie le 1^{er} décembre 1948, la Cour des comptes a été rétablie par la loi en 1992. Selon la Constitution de la Roumanie de 1991, « la Cour des comptes exerce le contrôle sur la création, l'administration et l'utilisation des ressources financières de l'État et du secteur public ».

Fondée sur la Constitution de 1991, la Loi n° 94/1992 sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes a été publiée le 9 septembre 1992, et l'institution a lancé ses activités le 1^{er} mars 1993. D'après la Constitution de 1993, les membres de la Cour des comptes sont nommés de façon inamovible et exercent leur mandat de manière indépendante.

Rapports récents

Le rapport public de 2012 a été approuvé par le Plénum de la Cour des comptes de la Roumanie le 19 décembre 2013. Il comprend les résultats des audits financiers, des audits de conformité et des audits de performance réalisés par la Cour des comptes en 2013. De plus, un chapitre distinct est consacré à l'évaluation des systèmes de contrôle interne mis en place au sein des entités auditées.

La Cour des comptes a aussi publié, le même jour, un rapport d'activité pour 2013 qui comprend des informations sur l'organisation institutionnelle, les activités et les résultats, les activités internationales et les ressources humaines et financières de l'année précédente.

La synthèse du rapport public et du rapport d'activité sera bientôt publiée en anglais sur le site Web de l'institution.

Le renforcement des capacités et les activités actuelles de la Cour des comptes

Afin de promouvoir ses activités à l'étranger, la Cour des comptes publie sa revue *Romanian Court of Accounts' Journal* deux fois par année en roumain et en anglais. La revue est imprimée sur papier et publiée sur le site Web de la Cour des comptes.

Afin de fournir au personnel de l'ISC les renseignements diffusés par l'INTOSAI et l'EUROSAI dans la *Revue internationale de la vérification des comptes publics de l'INTOSAI* et la *Revue EUROSAI*, dans chaque numéro de la revue de la Cour des comptes, un article fait la synthèse du contenu de ces périodiques.

Renseignements :

Courriel : international.romania@rcc.ro
Site Web : <http://www.curteadeconturi.ro>

Royaume-Uni

Le Bureau national d'audit lance un nouveau programme de transformation

L'audit public est en pleine effervescence au Royaume-Uni. Le pays a profondément changé au cours des dernières années, compte tenu du nouveau contexte d'austérité économique et de compressions budgétaires qui est commun à toutes les économies occidentales, ainsi que du changement institutionnel particulier issu des réformes mises en œuvre par le gouvernement du Royaume-Uni. La prestation de services aux citoyens est devenue de plus en plus décentralisée, étant donné qu'une proportion grandissante de services publics est sous-traitée

aux secteurs privé et bénévole. Le gouvernement du Royaume-Uni cherche en même temps à améliorer la façon dont les organismes publics planifient les projets importants, gèrent leurs finances et utilisent les informations à leur disposition. Ces faits nouveaux soulèvent des préoccupations liées à la reddition de comptes, y compris la qualité des ententes de surveillance et des informations éclairant la prise de décisions.

Pour faire face à ces changements et satisfaire aux attentes du Parlement, des ministères et du public, le Bureau national d'audit (NAO) a lancé un programme interne de changement organisationnel : le Programme de transformation. Dans le cadre du Programme, nous avons modifié la composition de l'équipe de la haute direction du Bureau, restructuré les rôles des cadres supérieurs (en abolissant un nombre considérable de postes d'encadrement) et réduit un grand nombre de nos services organisationnels centraux. Sur une période de trois ans, nous nous attendons à réaliser des économies réelles d'environ 20 % sans toutefois réduire la production totale de rapports d'audit ni les économies financières, qui se chiffraient à près de 1,2 milliard de livres sterling en 2012-2013.

Toutefois, le principal changement consiste à organiser nos équipes d'audit financier et d'optimisation des ressources en groupes qui sont axés sur les six questions stratégiques qui se posent aux ministères que nous auditons.

Les six groupes sont les suivants :

- **Services au grand public** – comprend, notamment, le ministère du Travail et des Retraites et le service des douanes et des revenus de Sa

Majesté, qui assurent des services transactionnels de masse aux clients.

- **Influence et réglementation** – comprend plusieurs secteurs de l'administration publique comme le ministère des Affaires, de l'Innovation et du Savoir-faire, le Bureau des affaires étrangères du Royaume-Uni, et le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales, qui influencent et réglementent les marchés, protègent les consommateurs et l'environnement et favorisent la croissance économique.
- **Prestation de services à l'aide de réseaux** – comprend le Bureau de l'Intérieur et le ministère de la Justice et de l'Éducation qui fournissent des services à un grand éventail d'utilisateurs au moyen de chaînes de prestation complexes et décentralisées, et la prestation des services est souvent confiée à des fournisseurs externes.
- **Achèvement de projets et de programmes importants à long terme** – dans des domaines comme la défense, les transports et l'énergie, où les gouvernements peinent à achever des projets importants en respectant les délais et le budget prévus.
- **Prestation de services locaux et expérience des utilisateurs** – dans des domaines comme la santé et les pouvoirs publics locaux, où le gouvernement central travaille en partenariat avec les élus locaux et d'autres parties afin de fournir des services aux citoyens.
- **Centre stratégique efficace** – comprend les ministères centraux comme le Trésor de Sa Majesté et le Bureau du Cabinet, qui doivent élaborer et coordonner des stratégies nationales importantes.

Ces changements permettent au NAO de mieux évaluer les risques globaux de ses travaux, de déterminer

les synergies, et de planifier un programme intégré d'audit et d'autres travaux de certification pour chaque entité auditée. Cette approche nous amène aussi à réfléchir globalement sur la nature de nos travaux et de nos rapports. Nous réalisons davantage d'enquêtes sur les questions portées à notre attention par les députés ou le public et nous entreprenons beaucoup plus d'analyses comparatives entre les différents ministères du Royaume-Uni et de pays étrangers qui réalisent des activités gouvernementales similaires. Nous répondons promptement aux questions émergentes afin de fournir une assurance plus tôt dans le cycle de vie du projet ou du programme, et nous produisons des rapports plus rapidement afin de cerner les risques initiaux et d'éviter que les lacunes administratives initiales deviennent à long terme des lacunes importantes sur le plan de l'optimisation des ressources. Par exemple, nous avons rapidement produit un rapport sur l'étude de cas de la ligne ferroviaire à grande vitesse (High Speed 2), une nouvelle liaison ferroviaire importante qui va de Londres jusqu'au nord de l'Angleterre, et la mise en œuvre du crédit universel, un élément essentiel des réformes de la sécurité sociale de l'Angleterre. En produisant un plus grand éventail de résultats précis pour différents acteurs du domaine, nous souhaitons accroître l'incidence de nos travaux.

Peu à peu, les groupes deviendront des centres d'expertise, dotés de compétences fondamentales en audit dans le domaine de la gestion financière et de l'information. Grâce à une plus grande intégration et au perfectionnement des compétences du personnel, nous souhaitons réaliser encore plus de gains d'efficacité. Notre nouvelle approche nous permettra de mieux intégrer les connaissances de nos experts en audit financier et en

audit d'optimisation des ressources, d'adopter une stratégie mieux proportionnée et axée sur le risque, et de produire des résultats mieux adaptés aux parlementaires et aux autres parties prenantes.

Ces nouvelles façons de faire seront complètement mises en œuvre au début de 2014. Toutefois, même une fois que ces stratégies feront partie de la routine, nous devons continuer à améliorer nos méthodes de travail afin de déterminer des façons plus efficaces et efficaces d'appuyer le Parlement et de veiller à ce que les ministères rendent des comptes.

Nous serons heureux de donner de plus amples renseignements à nos homologues des ISC qui auraient des questions sur cette réforme. De plus, nous souhaitons vivement forger des communautés d'intérêts avec d'autres ISC qui travaillent à des questions similaires au moyen d'échanges électroniques et, au besoin, par vidéoconférence ou téléconférence. Pour renseignements, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : david.goldsworthy@nao.gsi.gov.uk.

Les chefs de gouvernement du Commonwealth appuient une plus grande indépendance des ISC

Lors d'une réunion au Sri Lanka en novembre 2013, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont reconnu qu'il était important que les ISC et les Comités des comptes publics soient forts et indépendants. Le communiqué définitif soulignait les points ci-dessous, notamment :

Institutions d'audit

45. Les chefs de gouvernement ont reconnu le rôle joué par des institutions supérieures de contrôle

fortes, indépendantes et disposant des ressources nécessaires dans le renforcement de la transparence, de la reddition de comptes et de l'optimisation des ressources afin de veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Comités des comptes publics

46. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé qu'une surveillance parlementaire forte et indépendante jouait un rôle important dans le maintien de la confiance des citoyens en l'intégrité du gouvernement, grâce à des comités des comptes publics efficaces, indépendants et transparents.

Ces résolutions appuient les excellents travaux du Secrétariat de l'INTOSAI en favorisant l'adoption de la résolution de l'ONU. Elles sont l'aboutissement des efforts des comités des comptes publics de l'ensemble des pays du Commonwealth et en particulier des travaux de l'ISC de Malte et du Comité des comptes publics de l'Australie. Comme nouveau défi, les ISC des pays du Commonwealth doivent maintenant continuer à exercer des pressions sur les gouvernements afin que ces belles paroles se traduisent en gestes.

Renseignements :

Courriel : C&AG@nao.gsi.gov.uk
Site Web : <https://www.nao.gov.uk>

Slovénie

Un nouveau Président et deux nouveaux Vice-Présidents à l'ISC de la Slovénie

En 2013, les mandats d'une durée de neuf ans des membres du Sénat de l'ISC de la Slovénie ont pris fin. Borut

Pahor, Président de la République de Slovénie, a proposé au Parlement trois candidats pour les remplacer. Le Parlement a élu, au scrutin secret, Tomaž Vesel à la présidence de la Cour des comptes de la République de Slovénie le 24 avril 2013, Jorg Kristijan Petrovič (M.Sc.) comme Premier Vice-Président le 1^{er} février 2013, et Samo Jereb comme Deuxième Vice-Président le 24 octobre 2013.

Né en 1967 à Ljubljana, Tomaž Vesel a obtenu en 1997 un diplôme de la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana. Il a poursuivi des études supérieures en 2007 dans le domaine du droit commercial européen à la Faculté de droit de l'Université de Maribor, où il travaille à son mémoire de maîtrise. M. Vesel a reçu deux titres en octobre 2012 : auditeur de l'État et auditeur de l'État agréé. Il a commencé sa carrière en 1997 au Centre d'informatique du gouvernement, puis, de 1999 à 2004, il a siégé à la Commission nationale d'examen de la République de Slovénie. À la fin de 2003, M. Vesel a été élu Premier Vice-Président de la Cour des comptes de la République de Slovénie, poste qu'il a occupé du 1^{er} février 2004 au 1^{er} février 2013. C'est à cette date qu'il a été nommé auditeur suprême de l'État au sein du service chargé d'auditer les services publics non commerciaux.

Né en 1969 à Ljubljana, Jorg Kristijan Petrovič a obtenu un diplôme en 1996 de la Faculté de sciences économiques de l'Université de Ljubljana dans le domaine de la monnaie et des finances. Il a poursuivi des études supérieures à la Faculté de sciences économiques de l'Université de Ljubljana, où il a terminé sa maîtrise en comptabilité et en audit en 2004. Il a commencé sa carrière en tant qu'auditeur adjoint à la Cour des comptes de la Slovénie en 1996.

De 1999 à 2004, M. Petrovič a travaillé comme conseiller du maire de la municipalité de Trzin dans le domaine des finances et du budget. En 2004, il a été nommé auditeur suprême de l'État de la Cour des comptes et a assumé la responsabilité du service chargé d'auditer les gouvernements locaux autonomes. Il a rempli ces fonctions jusqu'en mars 2006, où il a été nommé auditeur suprême de l'État de la Cour des comptes responsable du service chargé d'auditer, notamment, le budget de l'État.

Né en 1969 à Ljubljana, Samo Jereb a reçu les titres d'auditeur, d'auditeur autorisé, d'auditeur interne de l'État et d'auditeur interne de l'État agréé après avoir obtenu un baccalauréat en sciences économiques.

M. Jereb a d'abord été auditeur indépendant dans le secteur privé, où il a notamment travaillé en équipe à la réalisation d'audits de grandes entreprises. M. Jereb a donné des cours de formation et des conseils dans les domaines de la comptabilité et de l'audit. Depuis 2004, il travaille à la Cour des comptes de la République de Slovénie comme auditeur suprême de l'État. Il dirige le service chargé d'auditer les activités des fournisseurs de services publics commerciaux, des organismes publics et des fonds publics, et assure la mise en œuvre d'audits environnementaux et d'audits des privatisations. Dans la première moitié de 2013, M. Jereb a également rempli les fonctions d'auditeur suprême de l'État chargé d'auditer les utilisateurs gouvernementaux et non gouvernementaux du budget de l'État, entre autres.

Renseignements :

Courriel : sloaud@rs-rs.si
Site Web : <http://www.rs-rs.si>

Turquie

Présentation du rapport sur les activités de la Cour des comptes à la Grande Assemblée nationale de Turquie

L'objectif de la Loi sur la gestion et le contrôle des finances publiques (n° 5018), qui définit le cadre général de gestion des finances publiques de la Turquie, est d'établir un système assurant la discipline financière, la protection de l'utilisation des ressources publiques et le renforcement de la transparence financière et de la reddition de comptes. La fonction d'audit externe, qui est un des facteurs les plus importants et indispensables du système, est remplie par la Cour des comptes de la Turquie.

L'audit externe, qui est effectué conformément aux normes d'audit internationales généralement reconnues, porte sur les comptes de l'administration publique et les documents pertinents. Pour ce faire, on réalise un audit financier de la fiabilité et de l'exactitude des états financiers des administrations publiques afin de déterminer si les opérations financières de celles-ci visant les revenus, les charges et les actifs sont conformes aux lois et aux autres règlements en vigueur, d'évaluer si les ressources publiques sont utilisées de façon efficace, économique et efficiente, de mesurer les résultats des activités et d'en évaluer le rendement, et de présenter un rapport sur les résultats d'audit à la Grande Assemblée nationale de Turquie.

L'objectif de l'audit externe effectué par la Cour des comptes est de présenter des informations fiables et suffisantes



M. Recai Akyel, professeur agrégé et Président de la Cour des comptes de la Turquie (à gauche), et M. Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

à la Grande Assemblée nationale de Turquie et au public sur les résultats des activités des administrations publiques, comme l'exige l'exercice du pouvoir budgétaire, d'assurer la gestion des finances publiques conformément aux lois et de protéger les ressources publiques, d'évaluer le rendement des administrations publiques, et d'établir et d'élargir la reddition de comptes et la transparence financière. Conformément à ces objectifs, la Cour des comptes a audité les activités, les décisions et les transactions financières des administrations publiques pour 2012 dans un contexte de reddition de comptes et s'est employée à présenter à la Grande Assemblée nationale de Turquie des informations et des rapports sur les résultats d'audit qui sont exacts, suffisants et opportuns.

À cette fin, les rapports suivants ont été présentés à la Grande Assemblée nationale de Turquie le 12 septembre 2013 et rendus publics :

- Énoncé de conformité générale
- Rapport d'évaluation générale de l'audit externe
- Rapport d'évaluation générale de la reddition de comptes
- Rapport d'évaluation des statistiques financières
- Rapports d'audit externe des administrations publiques

Les audits indépendants et objectifs réalisés par la Cour des comptes et les rapports sur ces audits seront un outil important pour assurer la bonne gouvernance. Ils favoriseront également une compréhension de la gestion stratégique, fondée sur la transparence et la reddition de comptes en matière de gestion des finances publiques, grâce à une meilleure responsabilisation des gestionnaires exécutant les services publics.

Renseignements :

Courriel : int.relations@sayistay.gov.tr;
sayistay.baskan@sayistay.gov.tr
 Site Web : <http://www.sayistay.gov.tr/>

Ukraine

Renouvellement du mandat de l'audit des revenus budgétaires de l'État

Les activités de la Chambre des comptes de l'Ukraine visant le renouvellement du mandat relatif à l'audit des revenus budgétaires de l'État ont porté des fruits : le 19 septembre 2013, le Conseil suprême d'Ukraine (Parlement) a approuvé, à la majorité constitutionnelle, les modifications à l'article 98 de la Constitution de l'Ukraine sur le renouvellement des attributions de la Chambre des comptes.

Le contrôle parlementaire sur le cumul et la gestion des fonds publics, qui est une pratique internationale courante établie dans de nombreux pays dans le monde, permettra d'assurer la transparence du processus budgétaire en Ukraine. La Chambre des comptes doit maintenant réaliser de nouveaux objectifs et relever de nouveaux défis liés à l'exercice d'un contrôle indépendant et impartial sur le budget. Cela aura une incidence sur les processus à l'échelle nationale et favorisera la gestion efficace des ressources affectées à la mise en œuvre des programmes socioéconomiques nationaux.

Renseignements :

Courriel : rp@ac-rada.gov.ua
 Site Web : <http://www.ac-rada.gov.ua>

Vietnam

Le statut légal du Bureau d'audit d'État et de l'AG est déclaré constitutionnel

Grâce à la mise en œuvre de la Résolution A/66/209 de l'Assemblée générale de l'ONU datée du 22 décembre 2011, et conformément à la *Déclaration de Lima* et à la *Déclaration de Mexico*, le statut légal du Bureau d'audit d'État du Vietnam est désormais garanti par la Constitution de la République socialiste du Vietnam pour la première fois comme institution constitutionnelle indépendante figurant dans un chapitre distinct. La Constitution révisée du Vietnam prévoit que le statut légal du Bureau et de l'Auditeur général est le suivant [traduction] :

1. Le Bureau d'audit d'État est un organe créé par l'Assemblée nationale qui exerce ses activités en toute indépendance et conformément à la loi. Il effectue l'audit de la gestion et de l'utilisation des fonds et des biens publics.

2. L'Auditeur général est le dirigeant du Bureau d'audit d'État, élu par l'Assemblée nationale. La durée du mandat de l'Auditeur général est prescrite par la loi. L'Auditeur général est responsable des résultats d'audit et présentera ses rapports à l'Assemblée générale et, lorsque celle-ci n'est pas en session, à son Comité permanent.

3. L'organisation, les fonctions et les attributions du Bureau d'audit d'État sont prescrites par la loi.

Le statut légal du Bureau est inscrit dans la Constitution afin de renforcer sa position et ses responsabilités. Par conséquent, le Bureau effectue l'audit de la gestion et de l'utilisation des finances et des biens publics. L'officialisation du statut dans la Constitution signifie que le Bureau est devenu un outil important. Le rôle du Bureau a été défini dans le système politique de l'État du Vietnam, dans le système de pouvoir et dans la bureaucratie de l'État.

Renseignements :

Courriel : vietnamsai@sav.gov.vn
Site Web : <http://www.sav.gov.vn> ou
<http://www.kiemtoannn.gov.vn>

Pour donner plus d'impact aux audits de la performance environnementale

John Reed, Fondation canadienne pour la vérification intégrée (CCAF-FCVI) et Jean Cinq-Mars, Commissaire au développement durable (Bureau du vérificateur général du Québec)

Introduction

Les auditeurs de performance souhaitent produire un impact positif sur les programmes et les entités qu'ils auditent. De la même manière, les auditeurs qui s'intéressent aux questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité veulent voir leurs recommandations mises en œuvre et, par conséquent, les programmes et les entités s'améliorer. Au final, ils souhaitent que leurs audits contribuent à améliorer la qualité de l'environnement et à préserver la santé et la sécurité de tous les citoyens.

Les auteurs sont d'avis qu'il est possible d'accroître l'impact des audits de la performance environnementale et d'améliorer la qualité de l'environnement en faisant preuve de discernement dans le choix de sujets à auditer, la planification et l'exécution de l'audit, l'établissement de rapports et la communication des résultats, et en innovant.

Les fondements d'un audit de performance réussi

Les audits de performance portent sur un large éventail de sujets. Un audit peut avoir pour objet une seule question à l'intérieur d'un seul programme ministériel, tandis qu'un autre s'intéressera à plusieurs questions complexes touchant plus d'un programme géré par plusieurs ministères. Certains audits portent sur l'économie ou l'efficacité, d'autres sur l'efficience. Bon nombre d'audits visent la conformité aux politiques, aux lois et aux règlements, tandis que d'autres servent à examiner les systèmes et les contrôles de gestion assurant la conformité. La plupart s'intéressent aux résultats. Bien que les audits de la performance environnementale traitent d'un sujet spécialisé, ils se classent aussi parmi les catégories énumérées précédemment.

Le succès de tous les audits de performance repose sur les mêmes éléments de base incontournables : une méthodologie sans faille, un personnel qualifié et une solide connaissance du sujet.

Les bureaux d'audit connaissent l'importance d'appliquer une méthodologie sans faille, c'est-à-dire qui respecte les normes professionnelles, qui se conforme aux pratiques exemplaires et qui s'appuie sur les principes clés de l'assurance et du contrôle de la qualité. C'est ce qui permet aux auditeurs d'apporter une valeur supplémentaire et de provoquer des changements grâce à leurs audits.

Pour appliquer les méthodes d'audit de la manière prévue et réaliser les travaux dans les délais, il faut pouvoir compter sur de solides équipes d'audit, réunissant des personnes qui possèdent les compétences voulues pour chaque projet à entreprendre. Les auditeurs de performance les plus efficaces possèdent en général une combinaison

N.D.L.R.

Le présent article est inspiré du discours liminaire prononcé par John Reed et Jean Cinq-Mars lors de la 15^e réunion du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) à Tallinn (Estonie), en juin 2013. Ce discours a par la suite été étoffé et est devenu un document de travail à part entière de la CCAF-FCVI, du Vérificateur général du Québec et du Bureau du vérificateur général du Canada. Nous vous présentons ci-contre un résumé de ce document de travail, qui peut être consulté sur le site Web de la CCAF-FCVI (www.ccaf-fcvi.com). Le discours prononcé à Tallinn a également inspiré la création d'un nouveau projet de recherche du GTVE intitulé « Comment donner plus d'impact aux audits de la performance environnementale », qui est dirigé par les ISC du Lesotho et du Cameroun.

d'habiletés : jugement professionnel, pensée critique, créativité et esprit d'innovation, capacité à diriger et à superviser, à gérer les relations et les communications, et ce, à l'interne et à l'externe.

Enfin, pour avoir du succès et produire un impact, les auditeurs doivent choisir les bonnes questions à auditer, rédiger des rapports qui traitent des points importants avec conviction et communiquer leurs conclusions de manière efficace — autant de conditions qui nécessitent une solide connaissance du sujet. Cela signifie que les auditeurs environnementaux doivent bien connaître les questions environnementales de l'heure de même que les lois, les règlements, les normes et les accords internationaux (tels que ceux sur le changement climatique, la protection des espèces en voie de disparition et la gestion des déchets). Au besoin, ils peuvent aussi faire appel à des experts-conseils et à des spécialistes qui possèdent l'expérience requise sur le sujet de l'audit.

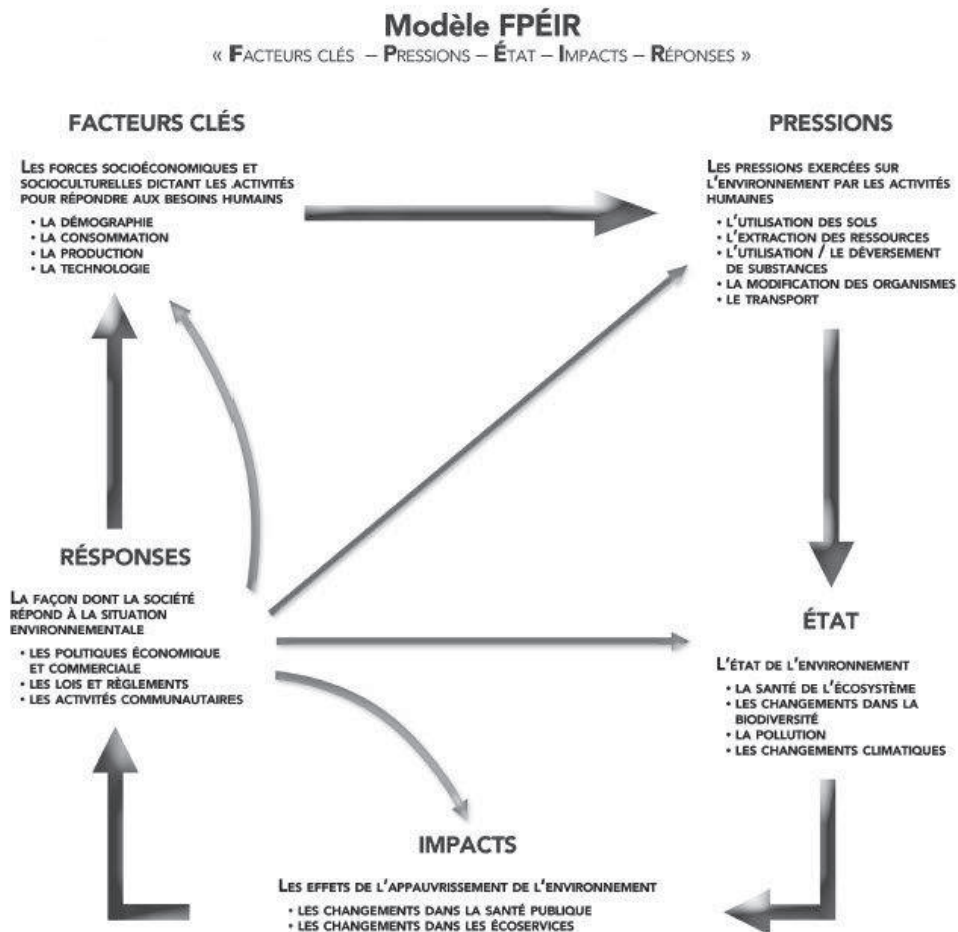
Étape de la planification

Un audit choisi avec soin et bien planifié est plus susceptible de provoquer un changement significatif et d'ajouter de la valeur. Voici les mesures qui sont recommandées pour planifier un audit de la performance environnementale.

1. Choisir des sujets qui interpellent les gens. Tout audit de performance commence par le choix d'un sujet. C'est la décision la plus importante de tout le processus et souvent la tâche la plus difficile. Faire le bon choix exige généralement une solide connaissance des sujets, une analyse exhaustive des risques, une série d'échanges entre les membres de l'équipe et les experts en la matière, et une dose appréciable de jugement professionnel. Les auditeurs augmenteront leurs chances de produire des audits environnementaux à impact élevé en choisissant des sujets dont les législateurs et la population se préoccupent, comme la santé, l'économie et l'emploi, l'environnement local, régional ou national.
2. Établir des objectifs d'audit qui visent les résultats, non les systèmes. Dans le domaine de l'environnement, les processus décisionnels, les systèmes de gestion et les contrôles internes du gouvernement sont importants pour produire des résultats. Pourtant, ce n'est pas en général ce dont les gens se soucient et ce qui les interpelle. Les audits environnementaux qui portent (en partie ou exclusivement) sur les effets tangibles et les résultats obtenus sont plus susceptibles d'attirer l'attention des parlementaires, des journalistes et des citoyens, que les audits axés uniquement sur les systèmes et les procédures. Les résultats peuvent englober la mesure dans laquelle les gouvernements ont réglé des questions environnementales.
3. Retenir des critères qui ne cantonnent pas l'auditeur dans un audit de la conformité. Les auditeurs de performance doivent relever le défi que représente la sélection de critères leur permettant d'évaluer la performance d'une entité au regard des objectifs de l'audit. Les règlements publics officiels en matière environnementale sont souvent fondés sur des exigences minimales. En retenant les exigences minimales comme critères d'audit, les auditeurs appuient en quelque

sorte l'adoption de mesures minimales et, ce faisant, ne se donnent pas les moyens de provoquer des changements positifs. Par contre, les audits à fort impact sont ceux qui :

- s'appuient sur les pratiques exemplaires pour établir les attentes par rapport auxquelles les programmes et les ministères seront évalués;
 - comparent la performance des entités auditées à celle d'organisations semblables présentes dans d'autres administrations;
 - ont pour attente d'observer des changements constants au fil du temps.
4. Savoir choisir le moment ou profiter des « moments charnières » du cycle de vie d'une question épineuse. Les auditeurs de la performance environnementale peuvent aussi tirer avantage du fait que beaucoup de questions environnementales suivent un cycle à long terme parsemé de « moments charnières », c'est-à-dire des moments de prise de décisions qui auront une influence sur les actions et les événements à venir. Les auditeurs peuvent définir les moments charnières et tenter de synchroniser l'exécution et le compte rendu de leurs audits de manière à influencer la prise de décisions, comme avant les « conférences des parties » officielles sur des dossiers internationaux comme les changements climatiques et la protection de la couche d'ozone. La revue périodique de lois fondamentales en matière d'environnement et la fin de la première phase d'un programme ministériel constituent également des moments charnières. Il vaut mieux auditer un secteur comportant un risque avant que se produise une catastrophe majeure, par exemple évaluer l'état de préparation à un éventuel déversement de pétrole en mer.
 5. Définir l'étendue des audits en tenant compte des liens. Les auditeurs devraient envisager de réaliser plusieurs audits sur un sujet dans la même année ou sur une période de quelques années. Comme les questions environnementales comportent plusieurs aspects qui sont imbriqués, il pourrait être judicieux d'exécuter plusieurs missions pour auditer un vaste sujet, comme les changements climatiques ou la diversité biologique, pour donner davantage de visibilité à une question épineuse et la présenter sous tous les angles possibles, car un audit environnemental qui traite une question de manière exhaustive est plus susceptible de susciter des débats et de conduire à des solutions globales qu'un audit au secteur d'intérêt circonscrit. Les auditeurs devraient aussi tenir compte des liens avec le développement durable et ses trois volets (économie, environnement et société). Lorsqu'un audit environnemental réussit à faire ressortir les liens tangibles avec ces volets, le rapport qui en résultera intéressera un plus large public et ne sera pas mis de côté sous le prétexte qu'il présente une vision limitée et non réaliste.
 6. Se focaliser sur les facteurs clés de la dégradation. Le cadre analytique, dit cadre « Facteurs clés-pressions-état-impacts-réponses » (FPÉIR), peut être utile pour accroître l'impact des audits environnementaux en s'attaquant aux forces sous-jacentes de la dégradation de l'environnement et aux effets sur les personnes. Le modèle FPÉIR est un cadre bien connu qui est utilisé en environnement depuis des décennies pour analyser les causes et les effets des désordres environnementaux. Chacun des éléments qui le composent est décrit ci-après.



Facteurs clés : Ce sont les grandes forces socio-économiques qui exercent des pressions sur l'environnement. L'augmentation de la population, la mondialisation, la croissance économique, les transports et la consommation d'énergie sont considérés comme des facteurs qui influent grandement sur l'environnement.

Pressions : Les facteurs clés produisent des pressions sur l'environnement, des formes de stress provoquées par l'activité des humains. On peut penser au changement d'usage des terres, à l'extraction des ressources, à l'utilisation de produits industriels, tels que les fertilisants chimiques, à l'émission de polluants et de déchets et au déplacement des espèces vivantes.

État : Les pressions ont habituellement pour effet de nuire à la condition ou à l'« état » de l'environnement, ce qui a des impacts sur le bien-être des humains et des écosystèmes. Par exemple, les pressions pourraient conduire à l'appauvrissement de la couche d'ozone, au changement climatique, à la pollution et à la perte de biodiversité.

Impacts : Les « impacts » sont à l'origine des interventions et des réponses des gouvernements.

Réponses : Les auditeurs doivent comprendre comment le gouvernement réagit à une question environnementale donnée. Ils pourraient à cette fin rechercher les traités internationaux qui ont été signés, les politiques, les lois et les règlements qui sont entrés en vigueur, et les contrôles et les processus qui ont été mis en place. Les auditeurs utilisent généralement ces réponses comme points de référence pour établir leurs objectifs et critères d'audit et pour auditer la mise en œuvre et les résultats obtenus.

Le cadre FPÉIR peut aider les auditeurs environnementaux à comprendre et à diagnostiquer ce qui arrive à l'environnement, les causes et les effets, et les mesures prises par le gouvernement. Point plus important, ce cadre peut amener les auditeurs à se concentrer sur les mesures prises par le gouvernement pour contrôler les facteurs clés et les pressions qui sont la cause première de la dégradation, et non seulement sur les mesures prises pour contrer la dégradation. Si un audit, par exemple, examinait la qualité de l'eau potable, le centre d'intérêt pourrait porter sur les mesures en place pour traiter et distribuer une eau potable sûre et prévenir la contamination des réserves d'eau.

7. Réaliser des audits en collaboration et apprendre des autres. Les questions environnementales traversent souvent les frontières. En collaborant avec les bureaux d'audit des autres administrations et en publiant des rapports conjoints ou distincts à peu près en même temps, les auditeurs ont le pouvoir de multiplier l'impact de leurs comptes rendus, de donner de la visibilité à une question épineuse et de provoquer la mise sur pied de projets de collaboration entre les administrations concernées pour lutter contre des problèmes communs en matière d'environnement.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI a produit des lignes directrices sur les audits en collaboration et a publié plusieurs exemples de ce genre d'audits sur son site Web, notamment l'audit conjoint sur les changements climatiques réalisé par 14 bureaux d'audit nationaux et basé sur 33 audits. Le GTVE tient une vaste base de données d'audits réalisés par les bureaux d'audit nationaux de partout dans le monde. Entre 1993 et 2011, les bureaux d'audit nationaux de quelque 100 pays ont réalisé plus de 3 200 audits d'états financiers, de conformité et de performance liés à l'environnement.

Étape de l'exécution et de l'examen

Une des principales tâches à réaliser lors de l'étape de l'exécution et de l'examen d'un audit est de prévoir et d'évaluer constamment les besoins en matière de données. À l'étape de la planification, les types, les sources et les limites des éléments de preuve et des données sont établis. C'est aussi à cette étape que les auditeurs devraient essayer de déterminer les analyses de données qualitatives et quantitatives des éléments probants qu'ils effectueront et comment les résultats pourraient être présentés. À l'étape de l'examen, les auditeurs doivent constamment évaluer si les données et les éléments

probants prévus sont en fait disponibles et toujours pertinents et si, dans le cas contraire, le plan d'audit pourrait devoir être modifié.

Les données et les éléments probants recueillis au cours de l'étape de l'examen aboutissent à des observations. Comme dans n'importe quel audit, les auditeurs de performance comparent une situation existante à ce qui devrait être, selon les critères appropriés retenus. L'écart entre les deux résultats constitue, dans le cadre d'un audit, des « constatations » ou des « observations ». Parmi les exemples de constatations d'audit courantes, mentionnons :

- l'absence de conformité aux règles ou aux politiques;
- des résultats atteints ne correspondant pas aux résultats prévus;
- des risques non évalués ni contrôlés;
- des stratégies absentes ou non suivies;
- des activités et actions des principaux joueurs mal coordonnées ou sans rôles clairement définis;
- un manque de données ou de renseignements permettant de mesurer les résultats des programmes ou d'appuyer les décisions;
- une surveillance insuffisante ou absente.

Pour répondre à la question brûlante du pourquoi — Pourquoi existe-t-il de telles déficiences? — les auditeurs devraient procéder à une analyse des causes primaires, qui pourrait étayer des recommandations efficaces qui conduiront à des solutions durables à même de prévenir la récurrence du problème. Attention toutefois : il peut être difficile pour les auditeurs législatifs de s'attaquer aux causes primaires qui sont liées au bien-fondé d'une politique, à la disponibilité des ressources ou à des politiques partisans.

Faire rapport sur les observations

À la fin de l'étape de l'examen, les auditeurs jonglent avec les éléments probants qu'ils ont généralement recueillis auprès de différentes sources. Ils doivent tous être pris en compte, analysés, retenus ou rejetés. C'est de ces éléments probants que jaillira l'histoire que l'audit mettra au jour. La difficulté est de décider quels seront les principaux messages et comment les présenter d'une manière claire et convaincante.

Il faut savoir que les rapports les plus efficaces sont ceux qui donnent une réponse aux questions suivantes :

- « Quoi? » — Décrire les problèmes qui ont été découverts par l'audit.
- « Et alors? » — Expliquer pourquoi le lecteur devrait s'intéresser aux constatations.
- « Et pourquoi? » — Établir les causes primaires des problèmes ou des observations.
- « Et après » — Mettre en évidence les recommandations ou les solutions proposées.

En plus, les auditeurs devraient adopter le bon ton et communiquer des observations positives et négatives dans un souci d'équilibre en s'appuyant sur les éléments probants recueillis.

Les auditeurs devraient adopter la technique de synthèse pour établir de bons rapports d'audit. Cette technique suppose de filtrer l'information et d'établir les messages prioritaires à inclure au rapport. Pour ce faire, les auditeurs doivent examiner la grande quantité d'informations recueillies généralement au cours d'un audit afin de trouver les éléments probants qui sont utilisables. Ils ne doivent inclure dans le rapport que les faits, observations et conclusions qui sont importants, significatifs ou qui présentent un risque élevé. En environnement, l'importance relative et le risque se rapportent nécessairement à la santé, aux écosystèmes et aux conséquences financières d'une dégradation de l'environnement.

Les auditeurs doivent se servir de leurs rapports pour faire un travail d'éducation. Les questions environnementales abordées dans un rapport d'audit sont souvent complexes. Il pourrait donc s'avérer nécessaire d'expliquer des concepts importants en introduction pour que les lecteurs soient en mesure de bien comprendre les observations et leur signification. L'introduction devrait idéalement servir à définir le contexte et faire un rappel des faits et des liens entre les principaux aspects économiques et sociaux.

Les rapports devraient être rédigés dans un langage simple et ils ne devraient pas être trop techniques. De même, les rapports qui permettent aux lecteurs de s'intéresser de près au sujet et de se préoccuper des observations de l'audit auront une plus grande portée. On peut y arriver en présentant des études de cas concrètes, notamment sur les effets possibles sur la santé dans les zones urbaines.

Au bout du compte, l'impact d'un audit de la performance environnementale dépendra de la qualité des recommandations et de leur mise en œuvre. Trop souvent, les recommandations sont préparées à la fin de l'audit, comme après coup. Or la réflexion sur les recommandations doit s'enclencher au début de l'audit, à l'étape de l'examen.

Les auditeurs peuvent faire des recommandations stratégiques en tenant compte des moments charnières (dont il a été question précédemment) des processus décisionnels pertinents.

Ils peuvent aussi chercher à créer un effet domino, c'est-à-dire créer une situation où un changement apporté à un élément du système fait changer d'autres éléments dudit système; l'effet est plus grand si les éléments sont imbriqués et si les recommandations visent un moment décisif du processus décisionnel. Introduire, par exemple, une taxe sur le carbone aura un effet domino dans la société et dans l'économie étant donné qu'il y a des chances qu'elle ait pour effet de réduire la consommation des produits à haute teneur en carbone, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter l'utilisation des transports publics, d'assainir l'air, d'améliorer la santé des citoyens et d'abaisser les coûts du système de santé.

Il est peu probable que les recommandations superficielles (comme « L'entité n'ayant pas de stratégie, nous lui recommandons d'en élaborer une ») ou superflues (comme « L'entité devrait continuer de... ») se traduisent par des changements significatifs. Dans certains cas, elles peuvent être nécessaires dans un premier temps, mais pour être efficaces, les recommandations devraient :

- être de nature stratégique et non opérationnelle;
- s'attaquer à la cause primaire des problèmes recensés et non aux symptômes;
- être axées sur les résultats attendus et les réalisations, non sur les moyens pour y arriver;
- tenter d'innover et de repousser les limites (en procédant à une analyse et à une comparaison des pratiques d'autres administrations);
- rester réalistes et tenir compte des vues de l'entité auditée sur les recommandations proposées.

Une autre façon d'accroître l'impact des audits de la performance environnementale est de viser des publics autres que les acteurs du domaine habituels qui peuvent contribuer à renforcer les messages et l'impact d'un audit. Les auditeurs peuvent notamment s'adresser à des médias spécialisés, des revues, des universitaires et des membres de la société civile, notamment des organisations de proximité et de jeunes.

Suivi

Pour produire un impact, un audit c'est bien, mais deux c'est mieux. Pour que les travaux d'audit aient un impact durable, il est de bonne pratique de réaliser un audit environnemental ou une série d'audits environnementaux et de procéder plus tard à un audit de suivi afin de déterminer si des progrès ont été accomplis dans la correction des déficiences et la mise en œuvre des recommandations. En fait, lorsque les entités savent qu'un audit de suivi pourrait être (ou sera) effectué, elles sont plus disposées à prendre des mesures concrètes.

Les audits de suivi sont généralement exécutés après quelques années, le temps que les entités mettent les recommandations en œuvre. Dans la plupart des cas, un seul suivi sera effectué. Parfois, il pourrait être bon d'en planifier plus d'un, en particulier dans le domaine de l'environnement où les problèmes sont réglés au terme de longues périodes.

Conclusion

Les gouvernements ont la tâche de gérer et de traiter les principales questions environnementales, allant des effets du changement climatique au smog urbain. Les bureaux d'audit ont quant à eux le mandat d'évaluer la mise en œuvre et l'efficacité de la gestion de ces questions parmi d'autres.

Les audits environnementaux peuvent faire évoluer les choses dans ces secteurs d'intérêt. Il faut à cette fin porter une grande attention au choix des sujets d'audit, à la

planification, à l'exécution, à l'établissement des rapports et à la communication des résultats.

En se concentrant sur ces éléments, il est possible pour les auditeurs d'accroître l'impact de leurs audits de la performance environnementale et ainsi améliorer la qualité de l'environnement grâce à de meilleurs programmes gérés avec plus d'efficacité. Même les auditeurs ont un mot à dire dans la promotion du dicton : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier les personnes suivantes de leur apport : Pierre Fréchette, Kimberley Leach, Neil Maxwell, George Stuetz et Scott Vaughan.

Associer la société civile aux audits des ISC

Chandra Kanta Bhandari, Directeur, Bureau de l'auditeur général du Népal

Contexte

L'audit du secteur public préconisé par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) améliore la qualité de vie des citoyens. Selon l'ISSAI 12 : *La valeur et les avantages des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques : faire une différence dans la vie des citoyens*, dès la publication des résultats des audits menés par les ISC, les citoyens peuvent demander des comptes aux gardiens des fonds publics.

En 2011, le 21^e Symposium ONU/INTOSAI, qui portait sur les « *Pratiques efficaces de coopération entre les Institutions supérieures de contrôle et les citoyens afin d'améliorer la reddition des comptes publics* », a souligné l'importance d'une collaboration efficace entre les ISC et les citoyens pour protéger et améliorer la transparence, la reddition de comptes et la saine gouvernance au sein de l'administration publique. Le Symposium a permis de confirmer que, sans une communication efficace, il ne saurait y avoir de collaboration efficace. Les citoyens sont reconnus comme étant les associés naturels des ISC pour ce qui est de renforcer la transparence du processus de reddition de comptes dans le secteur public.

Comme les citoyens bénéficient à terme des activités et des services publics, ils sont une précieuse source de connaissances et d'informations sur la performance de l'État. Grâce à un dialogue continu, il est donc possible de sensibiliser davantage les citoyens au travail des ISC et de renforcer la confiance du public à l'égard de l'administration publique. On peut encourager une plus grande participation citoyenne en instaurant des mécanismes de traitement et de suivi des plaintes de non-conformité, et en tenant compte des suggestions visant à améliorer l'administration et les services publics. Cette plus grande participation renseigne sur les secteurs à cibler lors de futurs audits ainsi que sur l'étendue et les risques à considérer.

En 2013, le 22^e Symposium ONU/INTOSAI, qui portait sur les « *Risques et opportunités ainsi que possibilités de participation des citoyens* », faisait écho à la résolution des Nations Unies intitulée *Rendre l'administration publique efficace, plus respectueuse du principe de responsabilité et plus transparente en renforçant les Institutions supérieures de contrôle*. Cette résolution affirmait que les citoyens ainsi que la société civile sont des destinataires tout aussi importants des rapports d'audit et recommandations et qu'ils sont de fait des acteurs politiques compétents qui contribuent à l'efficacité du contrôle grâce aux débats publics. Le Symposium a souligné qu'il était important que les ISC communiquent et, en conséquence, sensibilisent les citoyennes et les citoyens ainsi que les médias aux résultats et aux recommandations des ISC.

En leur qualité de représentantes des citoyens — qui sont bénéficiaires de services et consommateurs — les organisations de la société civile peuvent mieux les informer sur la reddition de comptes au sein du secteur public. Ces organisations disposent des réseaux et de l'expertise nécessaires pour détecter les cas possibles de corruption et les

signaler aux ISC. En collaboration avec les assemblées législatives et les parlements, elles peuvent assurer un suivi auprès du pouvoir exécutif et faire pression pour que les recommandations d'audit soient mises en œuvre.

Les ISC devraient nouer un dialogue avec les organisations de la société civile afin de tirer profit de leurs réseaux et expertise. Ces organisations pourraient par la suite communiquer aux ISC des informations susceptibles de les aider à planifier un audit. Les ISC devraient permettre aux organisations de la société civile de consulter les rapports d'audit et ainsi forcer le pouvoir exécutif à donner suite aux recommandations qu'ils contiennent. Pour favoriser la mobilisation des citoyens, les ISC devraient produire des rapports accessibles, compréhensibles, gratuits et largement diffusés dans le public en temps voulu.

Pratiques exemplaires pour favoriser la participation citoyenne aux audits du secteur public

- a) **Audits sociaux et audiences publiques** – Ce modèle est utilisé en Inde par la Mazdoor Kisan Shakti Sangathan (MKSS), une organisation de paysans et de travailleurs. La MKSS réalise des audits sociaux et tient des audiences publiques sur les dépenses des administrations locales dans les villages. Des groupes de la société civile ont implanté ce modèle partout en Inde. Les communautés locales peuvent ainsi vérifier les livres comptables et autres documents portant sur les travaux publics réalisés dans leurs secteurs et relever les informations frauduleuses, notamment les comptes pour des travaux qui n'ont jamais été réalisés (comptes fictifs), des factures frauduleuses pour des activités de projet et de fausses listes de paie.
- b) **Collaboration étroite avec les assemblées législatives** – En Afrique du Sud, ce modèle est utilisé par le Public Service Accountability Monitor (PSAM), un organisme de recherche et groupe de pression, afin d'assurer le suivi des mesures prises par les organismes publics pour régler les cas de corruption et de faute professionnelle ayant une incidence financière signalés dans les rapports de l'auditeur général.
- c) **Réalisation d'audits participatifs en collaboration** – Aux Philippines, la Commission d'audit, l'ISC officielle du pays, collabore avec une organisation non gouvernementale, appelée « Les Citoyens d'Abra pour un bon gouvernement (CCAGG) », à la réalisation d'audits participatifs. La CCAGG surveille les projets d'infrastructure menés dans la province où elle œuvre et a recours à des observateurs et bénévoles de la région pour vérifier si les projets du gouvernement sont exécutés conformément aux modalités des contrats. Cette démarche est axée sur les audits de performance, qui permettent de mesurer les répercussions des programmes ou des projets audités du gouvernement afin de déterminer si les résultats escomptés ont été atteints. Les équipes d'audit comptent des membres de la Commission d'audit et d'organisations non gouvernementales. Avant de commencer les travaux, les équipes reçoivent une formation conjointe sur l'audit participatif.

d) **Accès aux documents et concours des organisations de la société civile** – Les représentants officiels de la Commission d’audit des Philippines collaborent avec une organisation de la société civile appelée Procurement Watch Inc. Dans le but de mettre à l’essai un outil de mesure de la corruption et de l’inefficacité des marchés publics, la Commission permet à l’organisation de la société civile de consulter les documents sur les marchés publics des organismes qu’elle audite. Procurement Watch Inc. se spécialise dans l’intégration de systèmes favorisant la transparence et la reddition de comptes dans les pratiques de passation des marchés publics. Cet outil permet de déterminer la valeur marchande réelle d’un bien ou d’un service acquis dans le cadre d’un marché public et de comparer ensuite cette valeur au coût d’acquisition du bien ou du service. Lorsque la facture dépasse la valeur marchande du bien ou du service, l’écart peut être le résultat d’un acte de corruption ou d’un manque d’efficacité.

e) **Utilisation des travaux de la société civile lors d’examens indépendants** – Au Mexique, le ministère de l’Administration publique a conçu un outil, appelé « SEPAT », sigle espagnol qui se traduit par « Transparence et participation citoyenne au système d’évaluation ». Le SEPAT permet de surveiller si les organismes municipaux du pays adoptent de bonnes politiques de divulgation, s’ils favorisent l’accès des citoyens à l’information et s’ils facilitent les audits sociaux. Il permet aux bénéficiaires d’évaluer la performance des organismes et de surveiller les dépenses publiques. La loi générale du développement social adoptée en 2004 a rendu obligatoire la tenue d’audits sociaux des programmes de développement.

Parallèlement, un organisme de recherche et de défense de la société civile, Fudar a obtenu des centaines de pages de documents comptables du ministère de la Santé en invoquant la loi nationale sur le droit à la liberté de l’information. Par la suite, Fudar a décelé des activités de corruption de grande ampleur dans le cadre d’un marché adjugé à un organisme privé en vertu d’un programme de prévention du VIH/SIDA au Mexique. Les constatations de cette organisation ont par la suite été corroborées par une enquête officielle menée par l’ISC mexicaine.

f) **Mécanisme de demandes d’audit et de plaintes des citoyens** – En Corée du Sud, la loi anticorruption de 2001 a mené à la mise en place d’un mécanisme de demandes d’audit par les citoyens. Ce mécanisme permet aux citoyens de demander à la Commission de contrôle et d’inspection, l’ISC coréenne, de réaliser des audits spéciaux d’organismes soupçonnés de corruption et de transgression. Leurs requêtes sont adressées au Comité d’examen préalable des demandes d’audit des citoyens, qui est composé de citoyens et d’auditeurs. Son rôle est d’examiner les demandes afin de repérer celles qui sont futiles et de choisir celles qui justifient un audit exhaustif.

Les efforts déployés en Corée du Sud pour associer les citoyens aux audits ne sont pas déployés uniquement à l’échelon national. Certaines administrations régionales ont décidé de traiter les plaintes et les griefs présentés par les citoyens en désignant des citoyens-auditeurs. Ces auditeurs, qui ne sont pas des fonctionnaires, sont chargés d’étudier les pétitions soumises pendant une certaine période. Ils peuvent au besoin réaliser des audits et aviser les pétitionnaires des

résultats. Dans le cadre d'un mécanisme de réception de pétitions de la société civile, les citoyens sont également invités à présenter à la Commission des pétitions contre les organismes publics en utilisant différents médias, comme l'Internet et un service d'assistance téléphonique sans frais, qui reçoit les appels 24 heures sur 24. Environ 8 000 rapports sont présentés chaque année. Grâce au Système de préavis sur les audits, la Commission prévient les citoyens des audits à venir et sollicite leurs commentaires utiles.

- g) **Recours à une commission consultative composée d'un grand éventail de dignitaires de différents secteurs de la société** – La Commission de contrôle et d'inspection de la Corée du Sud a recours aux services d'experts qui ne sont pas des fonctionnaires, particulièrement des professeurs et chercheurs universitaires, pour siéger à sa Commission consultative en matière de politiques. Elle peut ainsi obtenir des conseils sur les questions liées à l'orientation de ses audits et méthodes d'audit.
- h) **Droits civils invoqués par les OSC** – En Argentine, l'Association civile pour l'égalité et la justice (ACIJ) — un organisme de défense des droits de l'homme — a intenté une poursuite judiciaire contre la Commission du Congrès du pays, qui est chargée de revoir les rapports présentés par l'ISC argentine et de prendre des mesures fondées sur les recommandations d'audit. L'Association voulait ainsi obtenir les comptes rendus des audiences. Elle s'est ensuite appuyée sur ces documents pour mettre en lumière l'inaction de la Commission du Congrès, qui n'a pas exigé de mesures correctives pour donner suite aux recommandations d'audit.

Mode d'emploi de la collaboration entre les ISC et la société civile

Les ISC et les représentants de la société civile peuvent collaborer plus ou moins étroitement pour favoriser la participation de la société civile aux audits du secteur public. Selon les modalités décrites précédemment, les différentes formes de collaboration peuvent être classées en trois catégories :

- **Les organisations de la société civile peuvent réaliser des audits indépendants**
Elles ont mis au point des mécanismes d'audit social novateurs, tels que les modèles mis en pratique par la MKSS en Inde et Fundar au Mexique, qui sont indépendants des processus officiels d'audit.
- **Les organisations de la société civile peuvent utiliser les constatations d'audit officielles pour demander des comptes aux organismes publics**
Ainsi, le PSAM de l'Afrique du Sud fait de la publicité autour des constatations des rapports d'audit officiels dans des communiqués de presse et des émissions radiophoniques. L'organisme peut ainsi demander publiquement aux organismes concernés de prendre les mesures appropriées. De plus, le PSAM publie un tableau de pointage mesurant la conformité des divers organismes provinciaux aux lois régissant les finances publiques. Ces tableaux de pointage s'inspirent en partie des constatations des rapports d'audit officiels. Autre exemple de cette méthode, l'ACIJ, en Argentine, fait enquête sur les mesures prises par la commission

législative chargée de surveiller les recommandations d'audit qui lui ont été présentées.

- **Les organisations de la société civile peuvent travailler étroitement avec les ISC :**
Par exemple, l'organisme CCAGG participe en tant que membre d'une équipe d'audit à l'audit de performance de l'organisme responsable des infrastructures routières. Au cours des audits officiels des organismes publics, Procurement Watch Inc. consulte les documents des organismes publics que les auditeurs du secteur public ont en leur possession pour déterminer s'il y a des irrégularités dans la passation des marchés publics. L'organisme CCEJ, en Corée du Sud, utilise activement le système de demandes d'audit par les citoyens pour solliciter des audits spéciaux de projets publics qui, selon lui, présentent des irrégularités financières.

Questions et préoccupations relatives à la collaboration entre les ISC et la société civile

Les ISC doivent comprendre que l'établissement d'une collaboration efficace avec la société civile ne met nullement en péril leur rôle traditionnel, ni ne compromet leur indépendance institutionnelle. Les divers enjeux que doivent relever les ISC et la société civile pour collaborer efficacement sont présentés ci-après. Les ISC qui collaborent avec la société civile doivent définir les mesures d'atténuation nécessaires :

- En règle générale, les ISC présentent leurs rapports aux législateurs, non aux citoyens. Quel que soit leur modèle, elles ont généralement l'obligation de faire rapport à l'assemblée législative de leur pays. Il incombe à celle-ci (et habituellement à la commission législative désignée) d'examiner les constatations d'audit et de prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des organismes du pouvoir exécutif.
- Compte tenu du mandat confié aux ISC et de leurs autres responsabilités professionnelles, telles que l'obligation de confidentialité, elles ne peuvent pas toujours publier les rapports d'audit dans les meilleurs délais.
- Les rapports d'audit sont souvent rédigés dans un jargon technique, qui est difficile à comprendre pour les citoyens. Leur simplification peut nécessiter l'utilisation d'outils comme le logiciel SMOG — outil de mesure de la lisibilité — comme le fait le Bureau national d'audit du Royaume-Uni.
- Lors des audiences législatives, les citoyens n'ont pas la possibilité de donner leur opinion sur les constatations.
- Il est difficile de déterminer les organisations de la société civile qui devraient être associées au processus d'audit, car elles sont nombreuses dans tous les pays.
- Des organisations de la société civile politiquement motivées pourraient formuler une opinion subjective. Dans certains cas, cela peut nuire à l'impartialité et à l'objectivité de l'ISC.

- L'absence de processus reconnus pour sélectionner des partenaires au sein de la société civile peut susciter une certaine confusion.
- Faute de ressources, les représentants de la société civile n'ont peut-être pas les moyens de participer à des audits sans être rémunérés.
- Il faut déterminer les responsabilités professionnelles des auditeurs et les responsabilités des organisations de la société civile.

Les efforts déployés par le Népal pour associer les citoyens au processus d'audit

Depuis sa création en 1959, le Bureau de l'auditeur général du Népal s'emploie à améliorer la reddition de comptes et la transparence. Lorsqu'elle s'acquitte du mandat qui lui est confié aux termes de la Constitution, l'ISC du Népal privilégie toujours l'intérêt de ses citoyens et de la société en général. Toutefois, l'idée d'associer les citoyens et la société civile au processus d'audit s'est récemment manifestée de façon plus apparente et plus directe. Les évolutions suivantes ont favorisé une plus grande participation citoyenne aux audits publics réalisés par le Bureau de l'auditeur général népalais :

- **Formation d'une commission consultative** – À la demande de l'auditeur général, une Commission consultative de 15 membres a récemment été nommée. La Commission comprend un large éventail de représentants de la société civile, notamment de hauts fonctionnaires à la retraite, l'ancien vice-président de la Commission nationale de planification, un journaliste d'expérience, un économiste, des experts en gestion et un expert juridique. On s'attend à ce que la Commission fournisse de nouvelles idées pour faire avancer l'audit du secteur public au Népal.
- **Atelier visant à déceler des possibilités de mener des audits participatifs** – En octobre 2013, un atelier d'une journée et demie sur les défis et possibilités liés à la mise en œuvre de divers mécanismes d'audits participatifs a été donné, avec l'appui de la Banque mondiale, dans les bureaux du Bureau de l'auditeur général à Katmandou. L'atelier a porté sur les différentes modalités de collaboration pour mener ce genre d'audit et les risques inhérents possibles.
- **Formation d'un Groupe de travail** – À la suite de cet atelier, un groupe de travail composé de six membres, dirigé par l'auditeur général adjoint, a été formé. Le Groupe a été chargé de favoriser l'avancement des questions abordées lors de l'atelier et de préparer un document stratégique destiné à susciter la participation de la société civile au processus d'audit à deux égards : la diffusion des recommandations d'audit et la création de partenariats avec le Bureau de l'auditeur général du Népal pour réaliser des audits de performance. Le Groupe de travail compte parmi ses membres le président du Bureau de l'auditeur général du Népal et des représentants de la société civile.
- **Appels au public** – Des avis sont publiés à l'occasion dans les journaux du pays pour demander aux citoyens de communiquer aux équipes d'audit sur place ou au Bureau de l'auditeur général du Népal tous les renseignements qu'ils possèdent sur

le détournement ou la mauvaise utilisation de biens publics ou sur des irrégularités dans la dépense publique. Ils peuvent le faire par la poste, par télécopieur, par téléphone, par courriel et en utilisant une boîte de réception des plaintes.

- **Services de communication sur babillard** – En 2012, le Bureau de l'auditeur général du Népal a instauré un service de communication sur babillard afin de faire connaître ses activités et de rendre ses informations plus transparentes aux parties prenantes. Le citoyen peut aussi obtenir ces informations en composant un numéro sans frais.
- **Dispositions législatives instaurant la tenue d'audiences publiques, d'audits publics et d'audits sociaux au sein des organismes publics régionaux** – Les lois qui consacrent l'autonomie administrative régionale prévoient la tenue obligatoire d'audiences publiques, d'audits publics et d'audits sociaux. Tous les organismes publics régionaux doivent donc réaliser des audiences publiques, des audits publics et des audits sociaux à certaines dates précises.

Conclusion

L'obligation d'agir dans l'intérêt public impose une lourde responsabilité aux ISC qui doivent démontrer qu'elles demeurent toujours pertinentes pour les citoyens. Elles n'y parviendront que dans la mesure où elles seront une source de valeur ajoutée et d'avantages pour les citoyens. Par conséquent, l'audit du secteur public préconisé par les ISC doit toujours être axé sur les citoyens. Les organisations de la société civile, en leur qualité de porte-parole des citoyens, peuvent jouer un rôle vital dans la promotion de la reddition de comptes et de la transparence. Les activités de l'État sont destinées aux citoyens et les organisations de la société civile détiennent donc des informations de première main sur leurs répercussions. De fait, la société civile, qui est un partenaire naturel des ISC, peut jouer un rôle capital en exerçant des pressions sur le système dans le but d'améliorer la gestion globale des finances publiques en se fondant sur les recommandations d'audit. Elles contribueront ainsi à favoriser la reddition de comptes et la transparence. Elles peuvent aussi apporter des idées pendant la planification et le déroulement de l'audit et l'établissement du rapport, en fonction du degré de collaboration établi.

Références

A Paradigm Shift in Auditing in Nepal, Actualités, Banque mondiale, 11 octobre 2013.

<http://www.worldbank.org/en/news/feature/2013/10/11/a-paradigm-shift-in-auditing-in-nepal>

ISSAI 12 : *La Valeur et les avantages des Institutions supérieures de contrôle – Faire la différence dans la vie des citoyens*

<http://www.intosai.org/fr/issai-executive-summaries/detail/article/issai-12-the-value-and-benefits-of-supreme-audit-institutions-making-a-difference-to-the-liv.html>

Jeremy Lonsdale. *Undertaking Citizen-Focused Audit: Problems and Practices, Value for Money Audit Development*, National Audit Office, Royaume-Uni.

Ramkumar, Vivek et Warren Krafchik. *The Role of Civil Society Organizations in Auditing and Public Finance Management International Budget Project*, Washington (octobre 2006).

21^e Symposium ONU/INTOSAI sur le contrôle des finances publiques. *Pratiques efficaces de coopération entre les ISC et les citoyens afin d'améliorer la reddition des comptes publics*, Vienne (Autriche), 13-15 juillet 2011.

22^e Symposium ONU/INTOSAI. *Les fonctions de contrôle et de conseil des ISC : Risques et opportunités, ainsi que possibilités de participation des citoyens*, Vienne (Autriche), 5-7 mars 2013.



Le point
sur la coopération **INTOSAI-**
communauté des bailleurs de fonds

Evaluation pilote de la Cour des comptes du Brésil au moyen du CMP-ISC

Cour des comptes du Brésil (*Tribunal de Contas da União — TCU*) et Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds

La Cour des comptes du Brésil mène actuellement une évaluation pilote au moyen du Cadre de mesure de la performance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (CMP-ISC). Ce cadre, qui a été conçu expressément pour les ISC, permet de dresser un bilan général de leur performance en matière de mise en œuvre des ISSAI et d'autres pratiques exemplaires reconnues au sein de l'INTOSAI. À cette fin, le Cadre conjugue des mesures objectives de la performance et une évaluation qualitative.

Le Groupe de travail de l'INTOSAI sur la valeur et l'avantage des ISC dirige l'élaboration du CMP-ISC. Il a créé une équipe de travail, formée de volontaires appartenant aux divers organes de l'INTOSAI, aux ISC et aux bailleurs de fonds, qui est coordonnée par le Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds au sein de l'IDI.

Le CMP-ISC entre aujourd'hui dans la deuxième étape de sa mise à l'essai, qui prévoit la réalisation de tests supplémentaires et des améliorations au Cadre lui-même. Par ailleurs, diverses ISC procèdent actuellement à des évaluations pilotes de leur performance. La mise à l'essai du Cadre se poursuivra pendant encore une année, puis les enseignements qui en seront tirés serviront à perfectionner le Cadre, dont la version définitive sera soumise à l'approbation du XXI^e INCOSAI en 2016.

La Cour des comptes brésilienne est l'une des ISC qui procèdent actuellement à une évaluation de leur performance au moyen du Cadre. Elle a décidé de faire une auto-évaluation. L'évaluation et le contrôle d'assurance qualité sont réalisés par des spécialistes internes de l'ISC.

Les objectifs de l'ISC brésilienne pour l'évaluation pilote

Le premier objectif de l'ISC brésilienne est d'utiliser le CMP-ISC pour recueillir des informations de qualité supérieure qui reposent sur des observations factuelles pour enrichir son processus de planification stratégique.

Le CMP-ISC se compose de 24 indicateurs répartis en 7 domaines qui couvrent toutes les composantes clés d'une ISC, comme les résultats des audits, le développement

organisationnel, les activités fondamentales, l'indépendance et les structures de soutien, entre autres. Chacun des indicateurs se divise lui-même en dimensions (de deux à quatre), qui sont assorties d'un certain nombre de critères.

Chaque critère est évalué par rapport à des éléments factuels objectifs. Selon le nombre de critères évalués positivement, la dimension sous-jacente reçoit une note de 0 à 4. Au moyen du tableau de conversion, les notes attribuées aux dimensions sont ensuite converties, en fonction du barème établi, dans une note globale pour l'indicateur évalué.

Les critères reposent, dans la mesure du possible, sur les normes et les directives de l'INTOSAI. Tous les indicateurs sont notés en fonction d'informations reposant sur des observations factuelles, et mesurés par rapport à des normes et pratiques exemplaires reconnues mondialement. Le Cadre se veut une base solide pour faire l'inventaire des éléments susceptibles d'être améliorés afin de renforcer la performance de l'ISC et de faire connaître son utilité aux citoyens.

La note finale attribuée à la performance de la Cour des comptes brésilienne en fonction des indicateurs évalués était conforme à la situation de l'ISC. Les domaines considérés comme bien établis ont obtenu 3 ou 4; alors que les domaines ou processus moins bien notés étaient susceptibles d'être améliorés selon l'équipe et le personnel chargés de l'évaluation. L'examen des éléments probants sous-jacents a été suffisant pour étayer la note finale attribuée selon tous les indicateurs.

Conformément aux modalités d'application du CMP-ISC, plus de 480 critères ont été évalués. C'est donc dire que l'évaluation pilote de l'ISC brésilienne repose sur des observations objectives. Même si les évaluations au moyen du Cadre, dans sa forme actuelle, exigent beaucoup de temps, les résultats obtenus sont à la hauteur des efforts déployés.

Plus de 20 services et secteurs ont participé à l'évaluation pilote. La plupart, voire la totalité, des principaux acteurs internes étaient donc au courant de l'évaluation et impatientes d'utiliser les résultats obtenus. Il faut aussi souligner qu'un exposé sur l'évaluation a été fait au cours de la réunion annuelle de la haute direction de la Cour des comptes brésilienne, ce qui a avivé l'intérêt à l'égard de ce projet pilote.

Le deuxième objectif visé par l'ISC brésilienne était d'appliquer l'ébauche du CMP-ISC à une situation pratique complexe pour déterminer si le Cadre est fonctionnel dans la réalité et bien calibré.

À la lumière du projet pilote mené au Brésil, il est manifeste que l'évaluation doit être réalisée par une équipe multidisciplinaire qui a déjà suivi une formation sur le CMP-ISC. L'équipe d'évaluation de l'ISC brésilienne comptait huit auditeurs, dont trois qui se consacraient entièrement à cette tâche, possédant des compétences dans divers secteurs de la gestion et de l'audit. Une telle diversité de savoirs et de compétences est nécessaire, car le CMP-ISC est un outil d'évaluation intégrée qui vise des activités fondamentales (audits et jugements), la planification stratégique et les services de soutien.

Il aura fallu environ cinq mois pour évaluer la performance de la Cour des comptes brésilienne et le rapport d'évaluation sera prêt au début mars. (*N.D.L.R : Le rapport était*

prêt, comme prévu, en mars 2014.) L'évaluation pourrait prendre moins de temps, si tous les membres de l'équipe se consacraient entièrement à cette tâche.

En faisant appel à ses employés pour mener l'évaluation et le contrôle d'assurance qualité, l'ISC brésilienne a certainement économisé du temps, car tous les intéressés étaient des auditeurs d'expérience qui connaissaient bien l'organisation, son rôle et le contexte interne et externe. Il aurait sans doute fallu plus de temps à des experts externes pour réaliser l'évaluation, car ils auraient eu à se familiariser avec l'ISC brésilienne. Pour réduire le temps de réalisation des évaluations et inciter un plus grand nombre d'ISC à utiliser le Cadre, il faudrait y apporter quelques changements mineurs en vue de réduire le nombre de critères.

Retombées positives de l'évaluation pilote

Dans un premier temps, c'est le processus de planification stratégique de l'ISC brésilienne qui bénéficiera grandement de l'évaluation pilote. Le CMP-ISC a en effet permis d'obtenir une évaluation de qualité supérieure de la performance de tous les secteurs clés de l'ISC. Il sera donc plus facile pour la haute direction de prendre des décisions éclairées sur l'affectation de ressources supplémentaires et de déterminer les projets qui devraient être prioritaires pour optimiser les effets des travaux de l'ISC.

La Cour des comptes brésilienne étudiera la possibilité d'intégrer les indicateurs du CMP-ISC aux indicateurs dont elle se sert régulièrement.

Une séance d'information détaillée sera organisée à l'intention des services ou secteurs qui ont été jugés susceptibles d'être améliorés en vue de leur donner les moyens d'action nécessaires pour se perfectionner.

Participation de l'ISC brésilienne à l'élaboration et à la mise en œuvre du CMP-ISC

La Cour des comptes du Brésil (TCU, selon l'acronyme portugais) a participé activement à l'élaboration du CMP-ISC en tant que membre de l'équipe de travail.

Six auditeurs du TCU ont suivi une formation sur le CMP-ISC en vue de devenir évaluateurs/formateurs et 33 auditeurs ont suivi une formation interne. Un auditeur a déjà lui-même animé des cours de formation sur le Cadre à Lima, à Miami et à Washington. Le TCU continuera de détacher des formateurs, notamment pour donner le cours aux Fidji en avril et mai 2014.

L'IDI et le TCU ont signé un Protocole d'accord sur les contributions en nature au Secrétariat INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds. Le TCU a accepté de coopérer en mettant à la disposition du Secrétariat un membre de son personnel qui consacrera, à tout le moins, la moitié de son temps de travail (50 %) à des tâches liées au CMP-ISC ou à d'autres projets de renforcement des capacités mis en œuvre par la communauté des bailleurs de fonds de l'INTOSAI de 2013 à la fin de 2014.

Au cours des années à venir, une autre évaluation au moyen du CMP-ISC sera effectuée dans le but de faire un suivi des progrès réalisés. Enfin, sous réserve de l'approbation du Président de la Cour des comptes brésilienne, un résumé du rapport définitif pourrait être publié à l'intention des citoyens et des organismes brésiliens, des acteurs du domaine à l'échelle internationale, comme les autres ISC, les agences de développement, et des institutions financières.

Renseignements : <http://www.idi.no/artikkel.aspx?Mid1=102&Aid=704&sprak=5>

Appel mondial à projets de 2013

L'Appel mondial à projets de 2013 a été lancé lors de la 6^e réunion du Comité de pilotage INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds les 18 et 19 octobre dernier à Pékin (Chine). Les ISC des pays en développement, des régions et sous-régions de l'INTOSAI et les commissions, comités, sous-commissions et groupes de travail de l'INTOSAI ont été invités à présenter des projets d'initiative de renforcement des capacités en faveur totalement ou essentiellement d'ISC de pays en développement. Contrairement à l'Appel mondial à projets de 2011, il faut, pour l'Appel de 2013, commencer par présenter des notes de synthèse sur les projets. Les notes de synthèse seront ensuite étoffées pour devenir des propositions en bonne et due forme si des organismes souhaitent apporter leur concours aux projets.

Les demandeurs avaient jusqu'au 31 janvier 2014 pour présenter leur ébauche de notes de synthèse au Secrétariat INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds pour qu'il les examine. En tout, des notes de synthèse pour 47 projets ont été présentées. Tous les demandeurs ont déjà reçu les commentaires du Secrétariat sur leurs notes de synthèse. Ils peuvent ainsi les améliorer avant de les soumettre à nouveau dans leur version définitive.

Le 31 mars 2014 est la date butoir pour soumettre des notes de synthèse définitives

Une fois cette échéance passée, le Secrétariat INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds communiquera les notes de synthèse définitives à des ISC et à des bailleurs de fonds qui souhaitent aider et à un Fonds de renforcement des capacités des ISC (qui est actuellement en voie de création) pour qu'ils les examinent en fonction des critères d'admissibilité et des fonds disponibles. Le Secrétariat coordonnera les deux processus, mais ce sont les bailleurs de fonds, les ISC et le Conseil d'administration du Fonds qui trancheront au bout du compte.

Les ISC, les bailleurs de fonds et le Fonds ont jusqu'au 15 juin 2014 pour exprimer leur intérêt initial à l'égard de l'un ou l'autre des projets proposés dans les notes de synthèse.

DANS LE CADRE DE
L'INTOSAI

23^e Assemblée générale de l'OLACEFS à Santiago

La 23^e Assemblée générale de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS) s'est déroulée à Santiago (Chili) du 8 au 11 décembre 2013. Organisée par le Bureau du contrôleur général de la République du Chili, elle a attiré des délégués de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la République dominicaine, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de Porto Rico, du Salvador et de l'Uruguay. Étaient également présents des représentants du Secrétariat de l'INTOSAI (Autriche), du Comité directeur de l'INTOSAI (Chine), de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (Venezuela), de la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI (Afrique du Sud), de l'AFROSAI (Cameroun), de l'Allemagne, de la Banque interaméricaine de développement, des îles Caïman, de l'Espagne, de la France, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE), du Portugal, du Suriname, du Taipei chinois et de l'Union européenne.



Les participants à la 23^e Assemblée de l'OLACEFS au Chili en décembre 2013.

Cérémonie d'ouverture

Le Contrôleur général du Chili et secrétaire général de l'OLACEFS, Ramiro Mendoza, a adressé aux participants un mot de bienvenue chaleureux, soulignant l'influence des Institutions supérieures de contrôle (ISC) sur la société. Le Président du Chili, Sebastián Piñera, a participé à la cérémonie d'ouverture en mettant en relief l'importance de l'OLACEFS pour ses membres et la région. Représentant le Comité directeur de l'INTOSAI, M. Zhou Weipei a fait ressortir l'apport considérable de l'OLACEFS, qui favorise la coopération et la mise en commun des savoirs, de même que la collaboration de l'OLACEFS à divers projets et accords remarquables de l'INTOSAI. Le Président de l'OLACEFS et Président de la Cour des comptes fédérale

du Brésil (TCU), Augusto Nardes, a officiellement donné le coup d'envoi de l'Assemblée en soulignant le rôle des ISC en faveur de la bonne gouvernance.

L'OLACEFS célèbre les 50 ans de sa création

L'OLACEFS a célébré son 50^e anniversaire en 2013. La 23^e Assemblée a souligné comme il se doit cette date importante de diverses manières, notamment grâce à la présentation d'une vidéo commémorative et à la publication d'un numéro spécial de la *Revue de l'OLACEFS*.

Exposés techniques

L'Assemblée générale s'est articulée autour de quatre axes :

- Un référentiel sur la lutte contre la corruption.
- Les obligations en matière d'environnement découlant de la détérioration de la biodiversité.
- L'incidence du Cadre de mesure de la performance des ISC, et les synergies avec la Commission sur l'évaluation et les indicateurs de la performance des ISC (CEDEIR) et l'INTOSAI.
- L'engagement des citoyens : principes transversaux de la reddition de comptes qui influent sur le contrôle budgétaire et favorisent les valeurs publiques en général.

L'Assemblée s'est ouverte le 9 décembre, qui était la Journée internationale de lutte contre la corruption, et un exposé sur les mesures anticorruption a été présenté par un groupe d'experts composé de Dimitri Vlassis, chef du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), et de Paloma Baena, administratrice générale de la Division de l'intégrité du secteur public, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE.

Ensuite, Susana Silva, coordonnatrice générale de la Commission anticorruption péruvienne de haut niveau, a animé un atelier. Robert Klitgaard, professeur à la Claremont Graduate University, a aussi fait un exposé sur la corruption. Paloma Baena, de concert avec Horacio Pernasetti, président de la commission technique sur la reddition de comptes de l'OLACEFS et Auditeur général de la Cour des comptes argentine, a présenté un programme intitulé « Études de cas sur l'engagement des citoyens ».

Le président de l'OLACEFS, Augusto Nardes, a dirigé un groupe de discussion sur la mise en œuvre des ISSAI au sein de l'OLACEFS, composé de Juan Javier Pérez Saavedra, auditeur spécialisé en audit de la conformité financière de la Cour supérieure d'audit du Mexique, de Yadira Espinoza de l'IDI, de Luciano Danni de l'ISC brésilienne, et d'Alistair Swarbrick, Auditeur général des îles Caïman.

L'experte en chef de la gestion financière de la Banque interaméricaine de développement, Debbie Sprietzer, et le coordonnateur technique de la gestion financière,

Hector Rabade, ont abordé la question de la transparence et de la confiance dans le secteur public en communiquant des informations sur les percées faites par les ISC de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des initiatives importantes de développement ont été présentées par Augusto Nardes, Pietro Russo, membre de la Cour des comptes européenne, Yadira Espinoza de l'IDI, Kimi Makwetu, Auditeur général de l'Afrique du Sud, Wessel Pretorius, chef de la direction générale du Secrétariat de l'AFROSAI anglophone, Carlos Alberto Lourenco Morais Antunes, Vice-Président de la Cour des comptes du Portugal, et Bertrand Diringer, Président de la Cour des comptes régionale de la Guadeloupe, de la Guyana et de la Martinique.

L'Assemblée a adopté la Déclaration de Santiago du Chili sur la gouvernance, la lutte contre la corruption et la confiance du public. Les quatre principaux engagements pris sont les suivants : 1° L'OLACEFS aujourd'hui — Trouver un équilibre et relever les défis après 50 ans; 2° Le mandat des ISC : lutter contre la corruption, nouer des partenariats avec les citoyens et favoriser la bonne gouvernance; 3° Perfectionnement de l'OLACEFS et de ses membres; 4° Respect des principes de l'INTOSAI.

Au cours des séances administratives, l'Assemblée a élu l'ISC du Paraguay au Comité directeur de l'OLACEFS, qui se joint ainsi au Brésil, au Chili, à l'Argentine, au Honduras et au Pérou, qui accueillera la 24^e Assemblée générale de l'OLACEFS.

Autres activités

Tout au long de la conférence, le Contrôleur général Ramiro Mendoza et ses collaborateurs ont fait preuve de courtoisie, d'hospitalité et de générosité. Les points d'orgue de la rencontre ont été la soirée culturelle avec dîner dansant pour célébrer le 50^e anniversaire de la fondation de l'OLACEFS au restaurant Bali Hai à Santiago et le dîner de clôture au musée de l'histoire militaire où divers orchestres militaires se sont produits. À la suite de la conférence, les délégués ont eu l'occasion de visiter les vignobles de Santa Rita et le Musée des Andes.

Des informations sur la 23^e Assemblée générale de l'OLACEFS, notamment les exposés et les documents présentés, sont consultables en ligne (<http://www.olacefs.com>).

Publication du rapport préliminaire de l'OCDE sur le Bureau du contrôleur général du Chili

Le 10 décembre 2013, à Santiago du Chili, dans le cadre de la 23^e Assemblée générale de l'OLACEFS, l'OCDE a présenté l'ébauche de son rapport d'examen sur le Bureau du contrôleur général de la République du Chili.

M. Mario Marcel, directeur adjoint de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE, a présenté les principaux résultats de cette étude. Il a fait état des recommandations préliminaires de l'Organisation qui visent à favoriser l'optimisation des produits et des services du Bureau du contrôleur général et la consolidation du rôle prépondérant que joue le Bureau à l'échelle nationale.

Dans son allocution, M. Marcel a souligné le rôle des ISC dans la reconquête de la confiance du public, une mission qui doit nécessairement être celle d'organisations, comme l'OLACEFS, qui réunissent des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. « Lorsque la confiance n'est pas au rendez-vous, les politiques ne sont pas suivies », a-t-il déclaré. Il a ajouté que la confiance naît de l'efficacité des organisations et du bon fonctionnement du système public.

Le Contrôleur général du Chili, M. Ramiro Mendoza, a répondu à la question de savoir qui contrôlait le Bureau du contrôleur en faisant remarquer que le rapport de l'OCDE constituait une forme de contrôle sur l'institution et son président. Pour faire suite à la déclaration de M. Marcel, selon laquelle le Bureau du contrôleur jouissait d'une renommée mondiale et de la confiance des citoyens, il a déclaré que le défi à relever par les ISC était de semer les germes de la confiance en l'État au sein du public.

Le président de l'OLACEFS et Président de la Cour des comptes fédérale du Brésil (TCU), M. Augusto Nardes, a aussi participé à cet événement. Il a fait connaître ses vues et son expérience en matière d'évaluation externe. Il a souligné l'importance des ISC dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance en indiquant que la coopération était importante pour l'intégration régionale.

À la lumière du rapport préliminaire de l'OCDE, le Bureau du contrôleur général du Chili a amorcé la mise en œuvre progressive des recommandations qui y sont formulées pour améliorer ses travaux. Le rapport recommande au Bureau d'apporter son soutien à la réalisation des tâches courantes de l'Administration publique, de mieux faire connaître les travaux du Bureau aux citoyens et de faciliter l'accès aux informations publiques, d'améliorer la communication et la coordination avec la société civile et les divers services de l'administration publique, entre autres.

De nombreux représentants du Bureau du contrôleur général ont assisté à la cérémonie, de même que des représentants des ISC qui participaient à la 23^e Assemblée générale de l'OLACEFS.

La Déclaration de Santiago : contrôle, esprit civique et confiance du public

L'idée de confier aux citoyens un rôle nouveau se propage, ce qui pose la question de savoir sur quelles bases se fonde ce militantisme. Beaucoup de signes laissent croire que la motivation qui en est à l'origine constitue en fait une façon de reconfigurer la confiance pour en faire un facteur de cohésion dans le secteur public, tant envers les institutions qu'envers les personnes qui évoluent dans leur sphère.

Que ce soit en manifestant dans la rue, au moyen de ce qui s'appelle désormais le militantisme judiciaire, ou en assistant de plus en plus à des débats, les citoyens veulent être informés des actions menées par les organismes publics et de la logique qui sous-tend les décisions prises. Et ils veulent peser sur ces décisions. Les institutions démocratiques ont perdu la confiance du public, et elles ne sont plus à même de

façonner l'évolution sociale au nom du peuple. Les citoyens veulent disposer de tous les faits et participer aux processus qui les concernent. Les ouvrages spécialisés et les études d'opinion publique confirment et renforcent ce sentiment.

La Déclaration de Santiago du Chili a pris acte de cette évolution. Les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Amérique latine et des Caraïbes ont signé la Déclaration le 9 décembre 2013. Elles sont certes convaincues d'avoir intériorisé ces changements dans le cadre de leurs contrôles budgétaires, mais, elles ne l'ont pas fait dans une perspective élargie, qui est celle de ceux qui occupent une place privilégiée et sont en mesure d'examiner les institutions publiques d'un point de vue panoramique, indépendance et neutre.

La Déclaration de Santiago du Chili énonce un principe fondamental : les citoyens font davantage confiance aux ISC qu'aux institutions publiques centrales ou locales. Ils attendent donc des ISC qu'elles leur donnent des éléments qui soient adaptés à leurs nouvelles exigences, surtout pour ce qui est de l'utilisation judicieuse et honnête des fonds publics. C'est donc dire que les attentes à l'égard des ISC vont au-delà désormais de leurs simples fonctions classiques de contrôle, car ces institutions doivent aussi contribuer à la bonne gouvernance.

Fortes de ce principe de base, les ISC de l'Amérique latine et des Caraïbes ont défini, dans la Déclaration, la voie à suivre pour les années à venir : relever les normes de rendement et renforcer leur mandat et leurs moyens pour rester à la hauteur de la confiance que leur accordent les citoyens.

Tout d'abord, dans l'esprit du renforcement du mandat des ISC en faveur de l'intégrité, de la transparence et de la reddition de comptes, les ISC affirment leur attachement aux conventions internationales de lutte contre la corruption et s'engagent explicitement à mettre en œuvre les mesures qui y sont énoncées, afin d'élargir et d'approfondir leurs effets sur l'ensemble du continent.

Ensuite, les ISC réaffirment leur attachement à un ensemble de questions relatives à la société civile, notamment l'établissement de diverses relations avec la société civile, les pratiques exemplaires en ce qui concerne leur articulation et les coopérations avec les citoyens. Il s'agit ainsi de favoriser la remontée d'observations et, dans un souci de transparence de l'action des pouvoirs publics, de communiquer des informations utiles et consultables tirées de bases de données en libre accès. Associer les citoyens au cycle

La Déclaration de Santiago du Chili en ligne (en anglais)

http://www.olacefs.com/Olacefs/ShowProperty/BEA%20Repository/OlacefsEng/Eventos/2013/Archivos/Santiago_Declaration

La Déclaration de Santiago du Chili en ligne (en espagnol)

http://www.olacefs.com/Olacefs/ShowProperty/BEA%20Repository/Olacefs/Documentos/2013/DOC_13_084_10122013

de réalisation d'un audit, depuis la planification jusqu'au suivi des recommandations, est encouragé.

Par ailleurs, s'agissant d'un aspect que ces institutions connaissent moins bien, la Déclaration de Santiago met en relief le rôle des ISC en matière de coopération et de conseil. Elle encourage et incite les ISC, au-delà de leurs fonctions de contrôle, à nouer des partenariats avec la puissance publique pour faire essaimer la probité et la reddition de comptes au sein de tous les organismes publics, y compris les ministères, les services publics, ainsi que les pouvoirs publics régionaux et locaux.

Enfin, les capacités institutionnelles doivent se conformer à la façon dont se déclinera ce nouveau rôle dont les exigences sont plus lourdes, en particulier dans le domaine des ressources humaines, des outils d'audit et de la modernisation de la gestion. Les ISC pourront ensuite axer leurs efforts sur les résultats, en optimisant les processus, ce qui permettra de mettre à la disposition des citoyens des produits de qualité en temps opportun. La Déclaration de Santiago marque un progrès chez les ISC latino-américaines et caribéennes : au lieu de simplement constater les changements historiques que nous connaissons, elles lancent désormais des initiatives concrètes, susceptibles de réussite, pour bâtir une nouvelle alliance entre le secteur public et la société civile, empreinte de confiance et nourrie par l'intégrité, la transparence et la reddition de comptes.

Sous-commission pour l'audit de conformité



Rencontre des membres de la Sous-Commission pour l'audit de conformité au Brésil en septembre 2013.

La Sous-commission pour l'audit de conformité (CAS) de l'INTOSAI a tenu sa 11^e réunion annuelle les 18 et 19 septembre 2013 à Brasília (Brésil), sous les auspices de la Cour des comptes fédérale du Brésil (TCU). La réunion a été lancée officiellement par le Président du TCU, M. Augusto Ribeiro Nardes.

La première journée de la réunion a surtout été consacrée à un débat sur la mise en œuvre et l'actualisation des normes ISSAI de la série 4000. Les discussions de la deuxième journée ont porté sur les questions relatives aux cours des comptes, comme la stratégie de mise à jour des normes.

Programme 3i de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)

L'IDI a présenté son programme 3i, qui a déjà abouti à l'élaboration d'un outil d'évaluation, dit iCAT, qui permettra de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des ISSAI portant sur l'audit de conformité au sein des diverses ISC dans le monde (et les lacunes aussi). Les activités prévues en 2014 comprennent notamment la publication d'un manuel de mise en œuvre et un cours en ligne sur l'audit de conformité.

Activités de mise en œuvre dans les régions

Les membres de la Sous-commission ont indiqué que l'importance et les difficultés de la mise en œuvre des ISSAI et des directives connexes étaient connues. Et il n'est pas aisé d'utiliser la bonne terminologie dans les différentes langues. Or l'utilisation des mêmes définitions permettra d'avoir un meilleur impact pour le personnel des ISC et de bien faire la distinction entre normes et directives. Les normes devraient donc être accompagnées d'annexes. S'agissant des travaux à réaliser dans le cadre d'un audit de la régularité, l'auditeur doit procéder à la fois à un audit financier et à un audit de la conformité. Il serait donc normal que les deux sous-commissions (audit financier et audit de la conformité) coopèrent dans ce domaine.

Les efforts déployés par l'IDI pour favoriser la diffusion des normes au sein de la profession sont remarquables. Il reste cependant des marges de progression à la fois en ce qui concerne la connaissance générale des normes et la compréhension de ce vaste sujet par les sous-commissions appelées à réaliser le projet. Ainsi, dans le cadre de l'exercice de lancement, il peut être fait appel, dans les régions, à des experts des différentes sous-commissions.

La Sous-commission doit déterminer les éléments qui ne sont pas respectés par les ISC dans le cadre de la mise à jour des ISSAI. L'examen périodique des normes permet donc de procéder aux modifications et adaptations voulues pour améliorer leur mise en œuvre. La Sous-commission a collaboré avec des formateurs et des mentors pour assurer l'uniformité des normes professionnelles.

Résultats du projet d'harmonisation et son importance pour l'avenir

La Cour des comptes européenne, la Slovaquie et la Norvège ont été nommées comme membres de l'équipe chargée du projet d'harmonisation. L'équipe de la Sous-commission a tenu sa première réunion officielle en 2011 à Bratislava. Ce projet a donné naissance aux ISSAI 100, 200, 300 et 400. Les ISSAI ont été adoptées par le Congrès de l'INTOSAI en Chine en octobre 2013. Les nouveaux principes du contrôle

des finances publiques et la nouvelle ISSAI 400 sont une réalisation commune des commissions.

Le niveau 3 du cadre des ISSAI, nouvellement créé, constitue le point de départ du processus de mise à jour de la série 4000 des ISSAI qui sera mené par la Sous-commission au cours des années à venir. Les principes fondamentaux du contrôle des finances publiques donnent aux ISC la faculté d'appliquer les Directives sur l'audit de conformité à titre de normes faisant autorité. Elles doivent donc faire clairement la distinction entre les prescriptions et les directives. Un guide de rédaction a été créé pour la mise à jour des normes du niveau 4, qui doivent désormais respecter la terminologie, la structure et le contenu des normes du niveau 3.

Sous-groupe sur les questions relatives aux cours des comptes

L'ISSAI 4300 a été définie, révisée et perfectionnée grâce à diverses séries de négociations auxquelles ont participé les membres de la Sous-commission : le Brésil, la Cour des comptes européenne, le Portugal, la Roumanie et la Tunisie. En janvier 2013, lors d'une réunion à Oslo, il a été décidé, à la lumière des décisions prises dans le cadre du projet d'harmonisation, de réécrire le document selon la structure de l'ISSAI 400. La nouvelle version a été présentée par le sous-groupe à la Sous-commission. Selon ce document, il y a deux solutions en présence pour encadrer les audits de la conformité réalisés par les cours des comptes : les intégrer au niveau 4 du cadre lors de la mise à jour des normes, soit à titre d'exigences supplémentaires, soit à titre de document séparé.

La Sous-commission a conclu, à la lumière de l'ébauche de l'ISSAI 4300, que le modèle des cours des comptes serait inscrit dans les normes de l'INTOSAI au sein d'une norme intégrée commune sur l'audit de conformité.

Stratégie de mise à jour de la Sous-commission

Conformément aux conclusions d'une réunion antérieure, la Sous-commission propose comme stratégie de restructurer les ISSAI de la série 4000 pour les regrouper sous une seule norme d'audit de conformité faisant autorité, selon la structure de l'ISSAI 400. Le contenu actuel de l'ISSAI 400 constitue le fondement des exigences en vigueur et les ISSAI 4100/4200 auront valeur d'orientation pour le document.

La réunion a dégagé trois grands domaines où des améliorations étaient nécessaires. Avant la prochaine réunion de la Sous-commission, la première version d'un document doit être rédigée dans les trois chantiers suivants :

1. Le groupe technique devra établir une structure et définir les exigences qui sont communes à toutes les ISC. La Norvège dirigera ce volet, et l'Afrique du Sud, l'Inde, le Portugal et la Tunisie feront partie de ce groupe de travail.
2. Le processus d'audit permettant de formuler une opinion d'audit de conformité et la manière d'obtenir le niveau d'assurance voulu seront analysés par le groupe formé des ISC de la Roumanie (présidente), du Brésil, de la Chine, de la Cour des comptes européenne et de la Namibie.

3. Déterminer le sujet d'audit, les critères, les pouvoirs et la propriété sera la mission du groupe formé des ISC de l'Inde (présidente), de l'Arabie saoudite, de la Chine, de la Cour des comptes européenne, de la Hongrie, de la Lituanie et de la Slovaquie.

Par ailleurs, les ISC doivent prendre en compte les besoins particuliers des cours des comptes et déterminer, pour chacune des exigences examinées, si des éléments sont propres aux cours des comptes.

Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe

L'importance de l'indépendance des ISC dans le plan stratégique de l'EUROSAI

L'indépendance des ISC est un principe de base de l'INTOSAI, qui est consacré au niveau 1 des ISSAI. Les ISC ne peuvent accomplir leurs tâches de manière objective et efficace que si elles sont indépendantes de l'entité auditée et à l'abri des influences extérieures. L'indépendance des ISC doit être inscrite dans la constitution des pays ou dans leur loi fondamentale.

L'indépendance est primordiale pour garantir la transparence et l'intégrité de l'Administration publique, partant renforcer la confiance accordée aux institutions publiques et « faire une différence dans la vie des citoyens », ce qui, selon l'ISSAI 12, est l'objectif premier de l'audit des finances publiques. Les auditeurs doivent réaliser leurs travaux en toute objectivité et dans le plus grand respect des normes professionnelles et des règles de déontologie en vigueur. Leurs activités ne doivent en aucun cas être influencées par les entités auditées. Les ISC doivent être dotées des moyens financiers qui leur permettront d'accomplir leurs missions.

Compte tenu de ces facteurs, l'indépendance des ISC est une des valeurs fondamentales du Plan stratégique de l'EUROSAI pour 2011-2017. L'Équipe chargée de l'objectif n° 1 « Renforcement des capacités », qui est présidée par l'ISC de la France, s'est donné comme mission de promouvoir et d'organiser des activités pour sensibiliser les esprits à l'importance de l'indépendance des ISC. Pour donner suite à l'une des missions qui lui a été confiée dans le projet de Plan opérationnel de l'Équipe chargée de l'objectif n° 1, le Bureau national d'audit de la Hongrie a conçu une plaquette qui résume les constatations faites dans le cadre d'un sondage sur l'indépendance des ISC, intitulée « Prendre des mesures concrètes pour renforcer et soutenir l'indépendance des ISC », et prévoit accueillir à Budapest le 28 mars 2014 un atelier de l'EUROSAI sur l'indépendance.

Le compte rendu de l'atelier sera bientôt disponible sur demande. Renseignements : abaldacchino@ccomptes.fr ou international@asz.hu.

Pour un complément d'information sur l'EUROSAI : <http://www.euroesai.org>.

Premier Congrès des Jeunes de l'EUROSAI



YOUNG EUROSAI ■ ROTTERDAM ■ 2013

Le 9^e Congrès de l'EUROSAI, qui se tiendra en juin 2014 aux Pays-Bas, réunira les dirigeants de toutes les ISC européennes. Il aura pour thème l'innovation, car la Cour des comptes des Pays-Bas veut faire entendre les voix critiques et neuves de la jeune génération lors de ces assises. C'est dans cette perspective que l'EUROSAI a tenu à Rotterdam en novembre 2013 le premier Congrès des Jeunes de l'EUROSAI (YES) portant lui aussi sur l'innovation. Lors de ce forum, plus de cent jeunes auditeurs ont eu l'occasion de se tisser des relations internationales, d'échanger des idées et de participer à des ateliers pour discuter avec leurs homologues de pratiques exemplaires innovantes.

Défis et solutions en présence

Le Congrès des Jeunes a d'abord recensé les défis stratégiques et fonctionnels que doivent relever les ISC. Les participants ont ensuite dû trouver des réponses à la question suivante : « Quelles sont les principales difficultés qui se posent et les possibilités qui s'ouvrent? »



De jeunes auditeurs recensent les difficultés et les possibilités qui se présentent aux ISC européennes.

- **Faire plus avec moins** : Beaucoup d'ISC savent qu'elles doivent faire plus avec moins de ressources. Les citoyens sont de plus en plus exigeants et critiques face à leurs gouvernements. Comme l'a déclaré un des principaux orateurs au cours du Congrès : « Votre organisation doit avoir une mission précise. Dans un contexte qui ne cesse de changer, vous devez rester fidèle à votre mission, non pas vous accrocher aux choses que vous aviez l'habitude de faire de la même manière. Vous devez donner une suite précise à l'énoncé suivant : « Notre vocation est de ... » Avez-vous trouvé une réponse claire? Et cela veut-il dire que nous devons faire de nouvelles choses? Devrions-nous auditer les mêmes sujets mais de manière différente? Et y a-t-il des activités que nous pouvons cesser? »
- **Qui dit mondialisation dit coopération** : La mondialisation a indéniablement complexifié la société. Les problèmes sociaux, comme la délinquance et l'élimination des déchets, s'internationalisent de plus en plus. Les ISC devraient coopérer et apprendre les unes des autres.
- **Faire face à la multiplication des données** : Selon certaines estimations, il y aura 44 fois plus de données qui seront produites en 2020 par rapport à 2009¹. Les pouvoirs publics peuvent utiliser à bon escient les données recueillies, à savoir analyser les informations pour concevoir des politiques mieux adaptées aux besoins et aux attentes des citoyens. Il n'est pas certain, toutefois, que les ISC pourront auditer ce surcroît de données avec efficacité. L'explosion des données n'est pas encore au programme des ISC, mais il est grand temps qu'elle y soit inscrite.
- **Mieux dire** : Pour communiquer efficacement, il faut atteindre le groupe cible. La tradition veut que les ISC présentent des rapports détaillés aux assemblées législatives. À une époque où la communication se fait de plus en plus par petites phrases – totalisant au plus 140 caractères dans le cas des minimessages (tweets) – les ISC doivent apporter une réponse adaptée. Par exemple, leurs rapports pourraient contenir des illustrations plus nombreuses, et les constatations pourraient être présentées succinctement dans un clip vidéo ou à l'aide d'un outil infographique interactif. Les ISC pourraient aussi faire connaître leur message en amont dans le processus décisionnel, à savoir de manière *préventive* plutôt que *curative*. Et il y a plus important : une ISC ne sera-t-elle pas plus efficace si elle montre qu'elle peut valoriser ses travaux et produits avec un montant moins élevé de deniers publics?
- **Préserver notre indépendance** : Les ISC doivent rester indépendantes et objectives pour être efficaces. Cependant, les jeunes auditeurs ont pensé que les ISC œuvraient dans un environnement de plus en plus politique. Quelques ISC elles-mêmes ont le sentiment qu'on leur fait subir des pressions indues pour taire ou au contraire souligner certaines constatations et conclusions. Les ISC doivent constamment concilier deux actions : préserver leur indépendance, partant leur autorité, et faire œuvre utile sur le plan social et politique au moyen de l'innovation.

¹ http://www.csc.com/insights/flxwdl/78931-big_data_universe_beginning_to_explode

Perspectives

Lors du congrès YES, les jeunes ont recensé plusieurs évolutions et opportunités importantes. Or il n'y a toujours pas de solution clés en main. Les jeunes lancent un message fort aux dirigeants des ISC européennes : le monde change, ce qui a une incidence sur nos travaux. Nous devons répondre au changement social. Nous devons innover, faire du neuf et agir différemment. Et le changement ne fait que commencer, affirment les jeunes auditeurs. Le changement qui s'opère dans les institutions bureaucratiques comme les ISC ne va pas de soi, parce qu'innover c'est aller à contre-courant, c'est redéfinir des concepts qui nous sont familiers et démolir des structures établies. Les ISC sont dans une logique qui n'admet pas l'erreur, mais elles devront prendre des risques et se résigner au fait qu'innover peut donner des résultats inattendus. Tant la démarche que les résultats comportent une part d'impondérable. Pour des organisations qui recherchent constamment des assurances et des garde-fous, c'est un saut dans l'inconnu. Pour innover, il faut du cran, tant chez les jeunes que chez leurs supérieurs. Or les jeunes ont montré lors du congrès YES qu'ils avaient du cran et ils sont en train de mettre à l'épreuve leurs idées au sein de leurs institutions. L'EUROSAI espère que leurs supérieurs leur emboîteront le pas en juin 2014.

On peut trouver sur la Toile (<http://www.eurosai2014.nl/YES-2013>) un complément d'information sur les jeunes de l'EUROSAI, y compris des reportages vidéo et un rapport complet (dans une carte conceptuelle innovante) sur le Premier Congrès des jeunes de l'INTOSAI.

Projet de révision de l'ISSAI 30

À sa réunion à Stockholm en juin 2013, le Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles a décidé qu'il fallait commencer la révision de la norme ISSAI 30 – Code de déontologie, conformément aux principes d'actualisation.

Une équipe a donc été créée pour mener à bien le projet de révision de la norme ISSAI 30. Cette équipe se compose des ISC des pays suivants qui se sont portés volontaires pour participer au projet : les États-Unis, l'Indonésie, la Pologne (chef de projet), le Portugal et le Royaume-Uni.

La première étape du projet est une évaluation préliminaire. Il s'agit de juger si la norme ISSAI 30 est adaptée au monde de l'audit du secteur public moderne ou si elle nécessite une mise à jour, et, le cas échéant, de déterminer l'ampleur de cette actualisation. Cette étape doit aboutir à un rapport présenté au Comité de pilotage de la Commission en mai 2014, qui préconisera ou non une révision de la norme ISSAI 30.

Afin de déterminer si le Code de déontologie de l'INTOSAI nécessite une révision, le groupe chargé du projet a conçu un sondage en ligne visant à recueillir les vues de la communauté de l'INTOSAI à cet effet. Le sondage a été distribué aux membres de l'INTOSAI, et les réponses des différentes ISC seront analysées puis intégrées dans une opinion générale de l'INTOSAI. Sur la base de cet avis, une recommandation sera faite

au Comité de pilotage de la Commission concernant la nécessité d'une révision de la norme ISSAI 30.

Si les résultats de l'évaluation préliminaire aboutissent à la conclusion que la mise à jour de la norme ISSAI 30 est nécessaire pour répondre aux besoins des ISC, un plan sera présenté pour examen, conformément aux exigences de la *Procédure officielle pour les normes professionnelles de l'INTOSAI*.

Si l'évaluation préliminaire montre que la révision de la norme ISSAI 30 n'est pas nécessaire, une recommandation sera faite au Comité de pilotage de la Commission pour mettre fin au projet.

Toutes les questions concernant le projet peuvent être adressées à : ISSAI30.Review@nik.gov.pl.

Commission des normes professionnelles

Contribution financière volontaire à l'établissement des normes de l'INTOSAI

L'Institution supérieure de contrôle de la Norvège a, par le truchement du Bureau de l'auditeur général, apporté à l'INTOSAI une contribution financière volontaire de 10 000 € destinée à l'élaboration et à l'actualisation des normes de l'INTOSAI sur l'audit financier, l'audit de conformité et l'audit de performance du niveau 4 du cadre des ISSAI.

La présidente de la Commission des normes professionnelles, Bettina Jakobsen, s'est félicitée de cette marque de soutien aux efforts déployés par l'INTOSAI pour établir des normes professionnelles. Elle a assuré l'Auditeur général, Per-Kristian Foss, que cet argent serait utilisé à bon escient.

Progrès dans l'évaluation des activités de normalisation de l'INTOSAI

Au début de février, quelque 300 membres des ISC dans le monde entier ont été invités à participer à un sondage électronique lancé par la présidente de la Commission des normes professionnelles. Cette enquête avait pour but de recueillir des expériences et des vues sur les activités de normalisation de l'INTOSAI chez celles et ceux qui avaient pris une part active à l'élaboration ou à l'approbation des normes ISSAI ou des INTOSAI GOV.

Selon son mandat pour la période 2014-2016, la Commission des normes professionnelles a vocation à évaluer et améliorer les processus d'établissement des normes de l'INTOSAI, en étroite coopération avec le Groupe de travail de l'INTOSAI sur la planification stratégique. Ainsi, elle fait élaborer des normes de l'INTOSAI pour l'audit du secteur public.

Ce sondage ne représente que l'un des volets de cette évaluation, qui prévoit, par exemple, une étude comparative avec d'autres organismes de normalisation.

Le Groupe de travail de l'INTOSAI pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux

Ont assisté à la septième réunion du Groupe de travail pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux quinze ISC membres ainsi que des représentants de la commission anticorruption de la Namibie et de la Banque de Namibie. Lors de la réunion, les actions suivantes se sont déroulées :

1. Approbation du rapport d'étape du Groupe de travail.
2. Examen des première et deuxième lignes directrices (INTOSAI GOV 9160 et INTOSAI ISSAI 5700) à être approuvées lors du prochain INCOSAI, après la prise en compte des nouveaux commentaires.
3. Approbation de la version finale de la troisième directive intitulée « Défis auxquels font face les ISC dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ».
4. Approbation de la demande officielle d'adhésion au Groupe de travail émanant de l'ISC d'Oman.
5. Aperçu du nouveau plan du Groupe de travail pour la période de 2014-2016.
6. Aperçu du recueil conjoint intitulé *Collection of Important Literature on Strengthening Capacities of Supreme Audit Institutions on the Fight Against Corruption* [Un projet conjoint entre l'ONU et l'INTOSAI : Recueil d'études importantes sur le renforcement des capacités des ISC en matière de lutte contre la corruption], qui se divise en quatre parties :
 - Notion de corruption et guides des pratiques exemplaires en matière de lutte anticorruption
 - Audit juricomptable en matière de fraude et de corruption
 - Audits consultatifs et la formulation de conseils sur la gestion afin de lutter contre la corruption
 - Participation citoyenne dans le domaine de l'audit afin de déceler et de réduire la corruption



Septième réunion du Groupe de travail pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux du 17 au 19 juin 2013, à Windhoek (Namibie).

Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information de l'INTOSAI

Le Koweït accueille la 23^e réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information

Le 10 février 2014, le Président du Bureau d'État du Koweït a accueilli 63 délégués des ISC de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Bangladesh, du Bhoutan, du Brésil, du Cambodge, de la Chine, de la Colombie, de la Corée du Sud, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, de l'Iraq, du Japon, de Kiribati, de la Lituanie, de la Malaisie, de la Norvège, d'Oman, du Pakistan, de la Pologne, du Qatar, de la Slovaquie, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que de l'IDI, lors de la 23^e réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information de l'INTOSAI.

Le Contrôleur et Auditeur général de l'Inde et président du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information de l'INTOSAI, M. Shashi Kant Sharma, a présidé les séances de travail au cours desquelles les délégués ont pu examiner le bilan des initiatives issues des réunions précédentes. Il a été question notamment de l'*intoIT Journal*, du site Web du Groupe de travail, des présentations de documents de pays et de la publication d'un manuel sur la vérification informatique à l'usage des ISC, publié par le Groupe de travail et l'IDI. Le Groupe de travail s'est également penché sur l'état

d'avancement de ses cinq projets en cours qui sont énoncés dans son plan de travail pour la période 2014-2016.

Il a été décidé que la 24^e réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information de l'INTOSAI aura lieu en Pologne en 2015 et que la 25^e réunion se tiendrait au Brésil en 2016.

Pour un complément d'information sur le Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information de l'INTOSAI, prière de consulter le site : <http://www.intosaiitaudit.org>.



Institution de contrôle des EAU

En tant qu'ISC hôte
de l'**INCOSAI** de **2016**
Nous attendons avec impatience
vos propositions
de thèmes intéressants

Faites-les parvenir à :

incosai2016@saiuae.gov.ae

NOUVELLES DE L'IDI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à www.idi.no.

Remaniement au sein du Conseil et de la direction de l'IDI

M. Per-Kristian Foss a succédé à M. Jørgen Kosmo au poste d'Auditeur général de la Norvège et président du Conseil de l'IDI le 1^{er} janvier 2014. M. Foss possède une vaste expérience professionnelle, ayant notamment siégé au Comité permanent des affaires financières et économiques et occupé le poste de ministre des Finances de la Norvège.

M. Einar Gørriksen a pris le relais de M. Magnus Borge en tant que directeur général de l'IDI le 9 décembre 2013. Il a été nommé à ce poste à la suite d'un concours de recrutement international. L'équipe de direction de l'IDI se composera provisoirement de M^{me} Archana P Shirsat, de M. Martin Aldcroft et de M^{me} Tønje Fremstad Waldron, qui dirigeront, respectivement, les Programmes, le Secrétariat INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds et les services administratifs. Des concours seront lancés pour pourvoir ces postes pendant le premier semestre de 2014.

Phase 1 de l'Initiative de mise en œuvre des ISSAI (programme 3i)

Le programme 3i au sein de l'ARABOSAI

Le 27 septembre 2013, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) a conclu une entente avec l'IDI en vue de financer une part importante de l'Initiative de mise en œuvre des ISSAI en langue arabe pour les ISC de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Sur les 19 ISC participantes, dont les six ISC de la région du Golfe, la participation des ISC de l'Algérie, de l'Égypte, de l'Irak, de la Jordanie, de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et du Yémen sera financée par l'USAID. Les activités dans le cadre de ce programme seront menées de juin 2014 à 2016.

Ateliers de facilitation de la mise en œuvre des ISSAI

Deux ateliers ont été donnés à Bangkok (Thaïlande) du 30 septembre au 5 octobre 2013 et du 7 au 12 octobre 2013 sur, respectivement, l'audit de performance et l'audit d'états financiers. Les participants du Programme de certification en ISSAI de l'ASOSAI et de la PASAI ont été formés à jouer les rôles de défenseurs des ISSAI, de gestionnaires de projet de mise en œuvre des ISSAI et de formateurs.

Deux ateliers destinés aux membres de l'EUROSAI et de l'AFROSAI anglophone sur la facilitation de la mise en œuvre des ISSAI ont été donnés à Arusha (Tanzanie) du 4 au 9 novembre et du 11 au 16 novembre 2013. Ces ateliers ont marqué la troisième et dernière étape du Programme de certification en ISSAI.

Actuellement, 117 participants à ce programme pour les secteurs de l'audit de performance et de l'audit d'états financiers ont réussi les ateliers et sont désormais agréés en tant que formateurs en ISSAI de la Commission des normes professionnelles-IDI. Un programme de certification en ISSAI pour les audits de conformité destiné aux ISC de la CAROSAI sera mis en œuvre en 2014.

Programme de renforcement des capacités en audit informatique du GTCTI-IDI

Effort de collaboration du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information (GTCTI) de l'INTOSAI et l'IDI, le Programme de renforcement des capacités en audit informatique a été testé dans la région de l'AFROSAI anglophone en septembre 2012.

Atelier sur les techniques d'animation destiné aux champions en audit informatique

Cet atelier, qui a été donné au Kenya du 26 août au 6 septembre 2013, visait à créer un bassin de champions en audit informatique à même d'animer des cours de formation en audit informatique et de gérer des projets d'audit informatique au sein de leur ISC respective et de leur région. Dix-huit participants provenant de douze ISC de la région ont obtenu le titre de champion en audit informatique.

Programme interrégional de renforcement de la surveillance publique et de l'audit des cadres de prêts et d'emprunts souverains

L'IDI a lancé un programme interrégional de renforcement des capacités en matière d'audit de la dette publique qui met l'accent sur le renforcement de la surveillance du secteur public et l'audit des cadres de prêts et d'emprunts souverains. Le programme est destiné à une vingtaine d'ISC des régions anglophones et hispanophones de l'INTOSAI qui représentent des pays emprunteurs et des pays prêteurs.

Un accord de subvention a été conclu entre le ministère norvégien des Affaires étrangères et l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) pour financer ce programme le 16 octobre 2013.

Réunion pour la conception d'un cours en ligne sur les aspects clés des prêts et emprunts souverains

Cette réunion, qui s'est déroulée du 7 au 25 octobre 2013 à Washington, a regroupé onze participants, notamment les représentants des régions de l'OLACEFS et de l'ASOSAI et des experts-conseils spécialisés en dette publique. Le cours devrait être mis en ligne en mai ou en juin 2014.

Programme de l'IDI-AFROSAI anglophone de renforcement des capacités en audit des projets bénéficiant d'une aide extérieure dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

Dans le cadre des nouveaux partenariats de développement, l'IDI a signé une entente avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) en vue de lancer un programme de renforcement des capacités en audit des projets bénéficiant d'une aide extérieure dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Ce programme vise à renforcer les capacités des ISC afin qu'elles puissent accroître l'obligation redditionnelle vis-à-vis de la population sur les dépenses publiques en réalisant des audits d'états financiers et de performance visant des projets dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire qui sont financés grâce à une aide extérieure.

Dix ISC de la région de l'AFROSAI anglophone devraient collaborer à la réalisation d'un audit de l'aide extérieure qui est octroyée à des projets de développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Ce programme sera lancé en mai 2014.



Personnes-ressources participant au Programme de certification de formateurs de l'IDI-ARABOSAI.

Réunion de conception d'un cours de formation des formateurs de l'ARABOSAI

Le didacticiel de ce programme de certification a été révisé afin d'y intégrer des composantes d'une formation en ligne. La réunion de conception s'est tenue en Tunisie du 23 septembre au 11 octobre 2013. Cinq spécialistes de la formation du Koweït, de l'Irak, du Liban, du Maroc et du Soudan y ont assisté.

Programme de soutien IDI-Commission de renforcement des capacités

Le programme de soutien à la Commission de renforcement des capacités (CBC) de l'INTOSAI, qui est financé par le DFID (ministère britannique du Développement international), a été lancé en 2012. Il est mené en coopération avec la Commission elle-même. Il vise à faire connaître les directives de la Commission dans les régions de l'INTOSAI et à favoriser une plus grande participation des pays en développement aux réunions du Comité de pilotage de la Commission et de ses sous-commissions.

Atelier sur la gestion des ressources humaines de l'IDI-CREFIAF

Un atelier sur la gestion des ressources humaines a été donné au Maroc dans le cadre du programme de soutien de l'IDI-CBC du 10 au 17 décembre 2013. L'atelier est basé sur les directives en matière de gestion des ressources humaines établies par la Commission. Quatre facilitateurs du Cameroun, de Madagascar et du Sénégal ont été formés. Vingt-huit participants de 14 ISC ont participé à la réalisation d'évaluations des besoins en matière de gestion des ressources humaines au sein de leur ISC respective et à l'élaboration d'une stratégie en la matière.

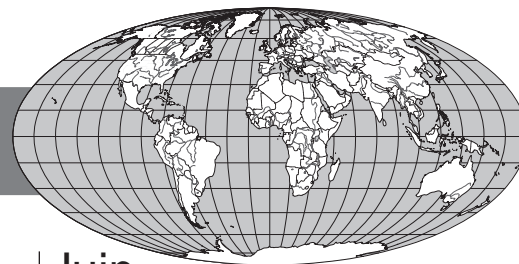
Communication avec l'IDI

Pour toute question concernant les Nouvelles de l'IDI, prière de communiquer avec l'IDI :

Courriel : idi@idi.no

Site Web : <http://www.idi.no>

Événements de l'INTOSAI 2014



Avril	Mai	Juin
<p>7-9 7^e réunion de la Sous-commission pour l'audit de performance, Amsterdam (Pays-Bas)</p>	<p>6-7 Réunion du Groupe de travail de l'INTOSAI sur la modernisation financière et la réforme de réglementation, Washington (É.-U.)</p> <p>19-22 11^e réunion du Comité de pilotage de la PSC, Bahreïn</p> <p>21-23 Global Audit Leadership Forum, Mexico (Mexique)</p> <p>27-28 Réunion de la Sous-commission des normes de contrôle interne, Vilnius (Lituanie)</p>	<p>15-19 XLI^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI, IX^e Congrès de l'EUROSAI, XLII^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI, La Haye (Pays-Bas)</p>
Juillet	Août	Septembre
	<p>19-22 17^e Congrès de la PASAI, Apia (Samoa)</p>	<p>8-10 Réunion de la Commission de renforcement des capacités, Lima (Pérou)</p> <p>16-17 7^e réunion du Comité de pilotage Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds, Paris (France)</p> <p>18 11^e réunion de la Commission des affaires financières et administratives, Paris (France)</p> <p>23-24 47^e réunion du Comité directeur de l'ASOSAI, Moscou (Russie)</p> <p>25-27 II^e Conférence conjointe ASOSAI-EUROSAI, Moscou (Russie)</p>
Octobre	Novembre	Décembre
<p>15-17 Groupe de travail pour la dette publique Séoul (Corée du Sud)</p>	<p>5-7 66^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, Vienne (Autriche)</p> <p>17-18 Sous-commission pour l'audit de conformité Oslo (Norvège)</p> <p>24-28 XXIV^e Assemblée générale de l'OLACEFS Cusco (Pérou)</p>	

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.

Renseignements : <http://www.intosai.org/regional-working-groups.html>

INTOSAI

